

PADD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
16 JAN. 2014
Bureau du Courrier

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

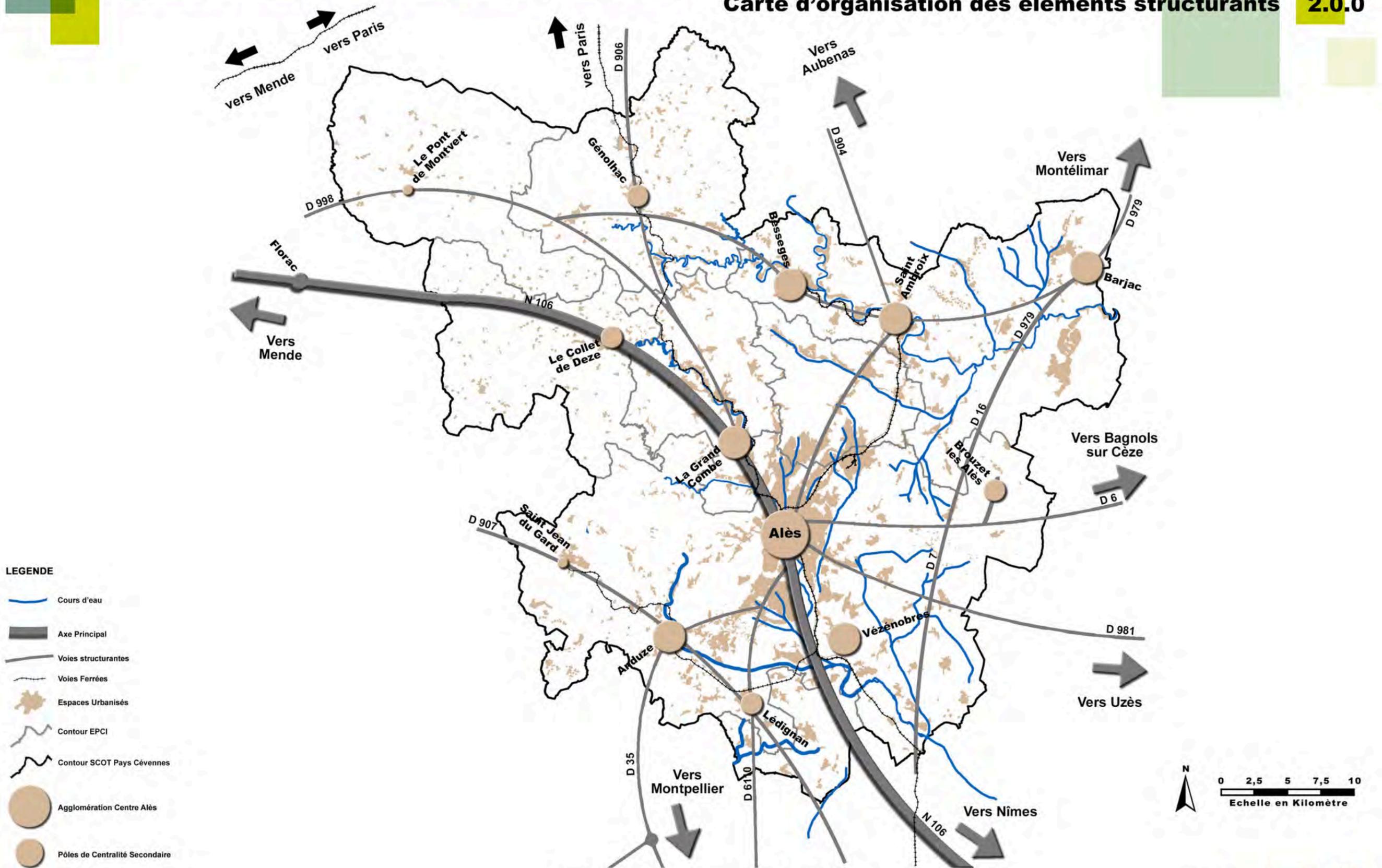
*Document approuvé
par le Comité syndical
du 30 décembre 2013*

SOMMAIRE

2	Projet d'aménagement et de développement durable.....	3
2.1	Faire revivre les Cévennes.....	3
2.1.1	Maintenir la dynamique de la croissance démographique.....	3
2.1.2	Favoriser le développement des activités économiques.....	4
2.1.3	Conforter et renforcer le tissu commercial.....	6
2.1.4	Valoriser les talents et les richesses humaines.....	8
2.1.5	Préserver la qualité du lien social.....	8
2.2	Connecter le territoire.....	9
2.2.1	Rendre performants les réseaux routiers et développer les transports collectifs.....	9
2.2.2	Revaloriser les transports ferrés.....	9
2.2.3	Conforter un territoire numérique.....	11
2.2.4	Assurer la proximité des soins.....	11
2.3	Orienter les dynamiques actuelles de re-développement.....	12
2.3.1	Maîtriser la croissance du Sud et du Piémont.....	14
2.3.2	Conforter les dynamiques socio-économiques du Nord et de la montagne.....	14
2.3.3	Renforcer le maillage territorial entre l'agglomération d'Alès et les pôles de centralité.....	16
2.4	Développer l'attractivité.....	21
2.4.1	Développer, diversifier et améliorer le parc de logement.....	21
2.4.2	Développer une offre touristique de qualité.....	24
2.4.3	Valoriser les richesses et ressources de l'environnement cévenol.....	24
2.4.4	Soutenir les actions et politiques culturelles.....	26
2.5	Prendre notre part des grands enjeux environnementaux.....	28
2.5.1	Favoriser un usage maîtrisé et économe de l'espace.....	28
2.5.2	Préserver et développer les espaces agricoles, pastoraux et forestiers.....	28
2.5.3	Préserver la biodiversité.....	33
2.5.4	Préserver la ressource en eau.....	33
2.5.5	Favoriser la production d'énergies renouvelables.....	36
2.5.6	Réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	37
2.5.7	Réduire la production de déchets et poursuivre leur valorisation.....	38
2.6	Développer la coopération territoriale.....	38
2.6.1	Villes portes du patrimoine mondial de l'humanité - Unesco.....	38
2.6.2	Économie et formation.....	40
2.6.3	Équipements et infrastructures.....	40
2.6.4	Développement et promotion touristiques.....	40

N.B : Les éléments cartographiques qui illustrent les orientations présentés dans le document sont introduits par des références indiquées au cours du texte.

Le schéma 0 qui présente la structure du territoire sert de base à l'ensemble des schémas qui reprennent l'armature urbaine et routières qu'il introduit. Pour une question de clarté et de lisibilité, la légende de ces éléments est indiquée uniquement dans le schéma 0.



LEGENDE

-  Cours d'eau
-  Axe Principal
-  Voies structurantes
-  Voies Ferrées
-  Espaces Urbanisés
-  Contour EPCI
-  Contour SCOT Pays Cévennes
-  Agglomération Centre Alès
-  Pôles de Centralité Secondaire



Structure fond de carte générale
Schéma 0

2 PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) est l'expression d'une ambition collective de redéveloppement durable des Cévennes.

Conscients des atouts et potentiels des Cévennes, des ressources et capacités de cet univers à part, les élus et responsables du Pays Cévennes ont conduit un travail de réflexion sur le territoire (Diagnostic) mais aussi sur les opportunités du futur (Prospective) afin de positionner une volonté collective à la fois projective et réaliste, enracinée dans l'univers culturel des Cévennes et jetant des ponts ambitieux avec le futur.

La concertation continue conduite durant une durée de 4 ans au sein du territoire selon différentes thématiques (habitat, tourisme, activités économiques, services au public, forêt, climat – énergie, foncier, architecture et paysage, ...) et sur les orientations générales du SCoT a permis d'aboutir à un résultat remarquable.

Le PADD exprime donc ce projet de construction d'un territoire singulier, offrant la possibilité de modes de vie hors du commun et en voie d'enracinement dans les termes du 21^{ème} siècle, qu'il s'agit donc de dynamiser, moderniser, connecter tout en préservant ses ressources et atouts spécifiques.

Il convient ainsi de prendre en considération ses 6 axes structurants comme autant de lignes directrices cohérentes entre elles, dont les déclinaisons spatiales et temporelles sont à envisager de façon pragmatique, dans le souci de concourir au développement durable des Cévennes en cohérence avec les analyses faites durant la phase diagnostic et desquelles se dégagent des priorités à prendre en compte.

2.1 Faire revivre les Cévennes

Les responsables du Pays Cévennes souhaitent poursuivre la revitalisation de leur territoire en cohérence avec les valeurs cévenoles et dans le respect des différentes entités qui le constituent.

Gages de l'avenir du territoire, de sa capacité d'initiative, la croissance démographique et le dynamisme socio-économique et culturel constituent des leviers déterminants pour le futur.

Le PADD vise à soutenir la dynamique d'accueil de populations nouvelles et d'activités en offrant aux habitants et agents économiques, actuels et nouveaux, des conditions d'installation attractives. Si les différents objectifs fixés par les élus du Pays Cévennes dans le projet de territoire sont atteints, la population augmentera de l'ordre de 50.000 habitants à l'horizon 2030, soit 30% de progression par rapport à la population actuelle.

Dans cette perspective, le regain démographique a vocation à permettre aux Cévennes de redevenir :

- ❑ Un monde habité par des hommes de caractère dans un cadre naturel privilégié.
- ❑ Un espace aménagé, maîtrisé, construit par la main de l'homme.
- ❑ Un univers économique autonome ouvert aux technologies modernes et aux marchés émergents.
- ❑ Une école du caractère et de la compétence, un creuset de valeurs essentielles cultivées et partagées.
- ❑ Un tissu de relations, ouvertes sur le monde, favorisant sa richesse et son rayonnement.

Cette ambition vise à poursuivre et renforcer la dynamique de re-développement que connaissent Alès et les Cévennes depuis 15 ans. Elle implique une large mobilisation tant pour maintenir la dynamique de croissance démographique de la dernière décennie que pour favoriser le développement des activités économiques, sociales et culturelles du territoire.

2.1.1 Maintenir la dynamique de la croissance démographique

Le soutien de la croissance démographique constitue pour chaque commune un objectif légitime, eu égard notamment à la déprise rurale d'abord puis minière ensuite. Elle est nécessaire au maintien de leur population et concomitamment à leur vitalité en matière de services et d'emplois.

Suite à un travail de prospective réalisé avec chaque commune dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, les élus ont évalué à 50.000 le nombre de nouveaux habitants à accueillir sur le territoire sur les 20 prochaines années.

Cette évolution actualise les projections démographiques de l'INSEE en prenant en compte le projet de développement de chaque commune et l'attractivité nouvelle du territoire en lien avec sa proximité avec Nîmes et le bassin méditerranéen.

Ce nombre et la répartition des nouvelles populations prennent en compte les projets de développement communaux dans un souci de cohérence territoriale :

- ❑ La croissance démographique agit sur la re-dynamisation du territoire quand elle se caractérise par l'arrivée d'une population jeune. Alors que les communes sont concernées par un phénomène de vieillissement de leurs populations, le choix de favoriser l'arrivée de jeunes ménages, sans exclure les populations plus âgées, va dans le sens d'un développement équilibré du territoire et du maintien d'une mixité générationnelle.
- ❑ La répartition de la population sur le territoire est dépendante de la volonté des communes en cohérence avec le travail de prospective conduit aux échelles locale et du SCoT. Dans le même temps, le projet du territoire vise à améliorer la maîtrise du développement urbain à travers la structuration d'une armature urbaine construite autour de l'agglomération centre d'Alès et d'une structure multipolaire constituée de pôles de centralité secondaires. Cette structuration permettra de s'appuyer sur les équipements et infrastructures existants (voies ferrées, réseaux, ...) et d'améliorer la maîtrise des incidences environnementales, de l'extension des réseaux (communication, assainissement, voirie).
- ❑ La manière dont les espaces urbanisés sont conçus et organisés influence directement leur attractivité. Le souhait d'accueillir et de maintenir de nouvelles populations sur le territoire s'accompagne de la volonté de proposer un cadre de vie qualitatif qui favorise la vie sociale

et une pleine intégration de toutes les populations. C'est un des paris du territoire que de fonder son attractivité future sur la qualité de mode de vie qu'il propose à ses habitants actuels et futurs.

Dans cette perspective de croissance démographique, le projet de territoire consiste à apporter à chaque commune des outils et guides pour un développement harmonieux, au service de leur volonté locale de développement, dans une cohérence d'ensemble.

L'objectif de croissance démographique du Pays Cévennes est de plus 50.000 habitants à l'horizon 2030 ce qui portera la population totale du territoire à environ 200.000 habitants. Cette évolution correspond au scénario dynamique de l'INSEE.

Le parti d'aménagement présente les objectifs retenus par les élus du Pays Cévennes pour adapter la capacité d'accueil du territoire à cet objectif de croissance et de développement, sur le plan des services, des infrastructures, de l'occupation de l'espace et de la limitation des impacts environnementaux.

- ❑ Alès, l'espace périurbain Sud et le Piémont connaissent les plus forts taux de croissance démographique du territoire. Cette croissance démographique soutenue est prise en considération dans le SCoT à travers l'objectif de maîtrise des mobilités et des formes urbaines. Avec un taux de croissance annuelle moyenne (TCAM) 2008-2030 évalué à 1,38 % la dynamique démographique prévisionnelle du secteur reste forte. L'objectif est ainsi d'accompagner l'installation de la majorité de la population nouvelle sur ces territoires sur les 20 ans à venir.

- ❑ Les communes de l'ex-pays minier affichent des taux de croissance démographique contrastés. Certaines communes ont une démographie fragile d'autres se démarquent quelque peu avec une croissance modérée.

Ces territoires sont amenés à se revitaliser à travers l'accueil de nouvelles populations. Avec un TCAM 2008-2030 projeté à 1,09% en moyenne sur l'ensemble du l'ex-pays Minier, les élus affichent un objectif de croissance modérée qui a vocation à contribuer au développement socio-économique.

- ❑ Le secteur des Hautes Cévennes présente actuellement des taux de croissance démographique limités. En réponse aux enjeux de revitalisation des espaces ruraux, les élus souhaitent inverser la tendance en projetant un TCAM 2008-2030 de 1,20 %. Cette projection s'inscrit dans le projet de territoire du Pays Cévennes dont un des objectifs est de conforter les dynamiques socio-économiques du Nord et de la montagne. Sur ces territoires à forts enjeux environnementaux, il convient d'accompagner l'accueil de nouvelles populations par un travail sur les formes urbaines respectueuses des atouts naturels et de la qualité des sites patrimoniaux cévenols.
- ❑ La répartition par territoire de la nouvelle population constitue une base essentielle du projet de développement des communes et intercommunalités. Dans une logique de cohérence territoriale, elle est accompagnée par la structuration d'une armature urbaine liée aux mobilités et au renforcement (ou la structuration) des pôles de centralités.

Projection démographique par EPCI et Bassins de vie

EPCI et Secteur de Lédignan	Population municipale (INSEE)		Population projetée	TCAM * 1999-2008	TCAM * 2008-2009	TCAM * 2008-2030
	2008	2009	2030	%	%	%
Bassin d'Alès	95509	97 120	132 561	1,00	1,69	1,50
Cév. au Mont Lozère	839	839	1 132	1,13	0,00	1,37
Pays Grand Combien	13 530	13 516	16 789	-0,30	-0,10	0,99
Hautes Cévennes	3 571	3 566	4 589	0,83	-0,14	1,15
Vallée de la Cèze	19 215	19 289	25 304	1,07	0,39	1,26
Vallée Longue	2 123	2 122	2 764	0,15	-0,05	1,21
Vivre en Cévennes	11 476	11 799	14 787	1,43	2,81	1,16
Secteur de Lédignan	4 518	4 603	6 885	3,49	1,88	1,93
Territoire du SCoT	150 781	152 854	204 811	0,97	1,37	1,40

Bassins de vie	Population municipale (INSEE)		Population projetée	TCAM * 1999-2008	TCAM * 2008-2009	TCAM * 2008-2030
	2008	2009	2030	%	%	%
Espace Périurbain Sud	85 578	87 155	121 529	1,03	1,84	1,61
Ex Pays Minier	37 628	37 826	47 750	0,50	0,53	1,09
Hautes Cévennes	6 533	6 527	8 485	0,64	-0,09	1,20
Piémont	21 042	21 346	27 047	1,70	1,44	1,15
Territoire du SCoT	150 781	152 854	204 811	0,97	1,37	1,40

* TCAM= taux de croissance annuel moyen

Confère cartes

Schéma 0 : base du territoire pour le PADD

Schéma 1 : orientations des dynamiques de croissance démographique

2.1.2 Favoriser le développement des activités économiques

Les élus et responsables territoriaux souhaitent soutenir le développement des activités économiques sur l'ensemble du territoire et de façon différenciée. Il s'agit de s'appuyer sur les forces vives du territoire, les entrepreneurs et des ressources humaines dont il dispose.

Il s'agit notamment de promouvoir et de favoriser des activités adaptées aux spécificités du Pays Cévennes et à la diversité des entités qui le constituent, pour lui permettre de se positionner et se structurer en tant que territoire actif.

Pour poursuivre son développement économique, le territoire du Pays Cévennes vise 6 objectifs majeurs :

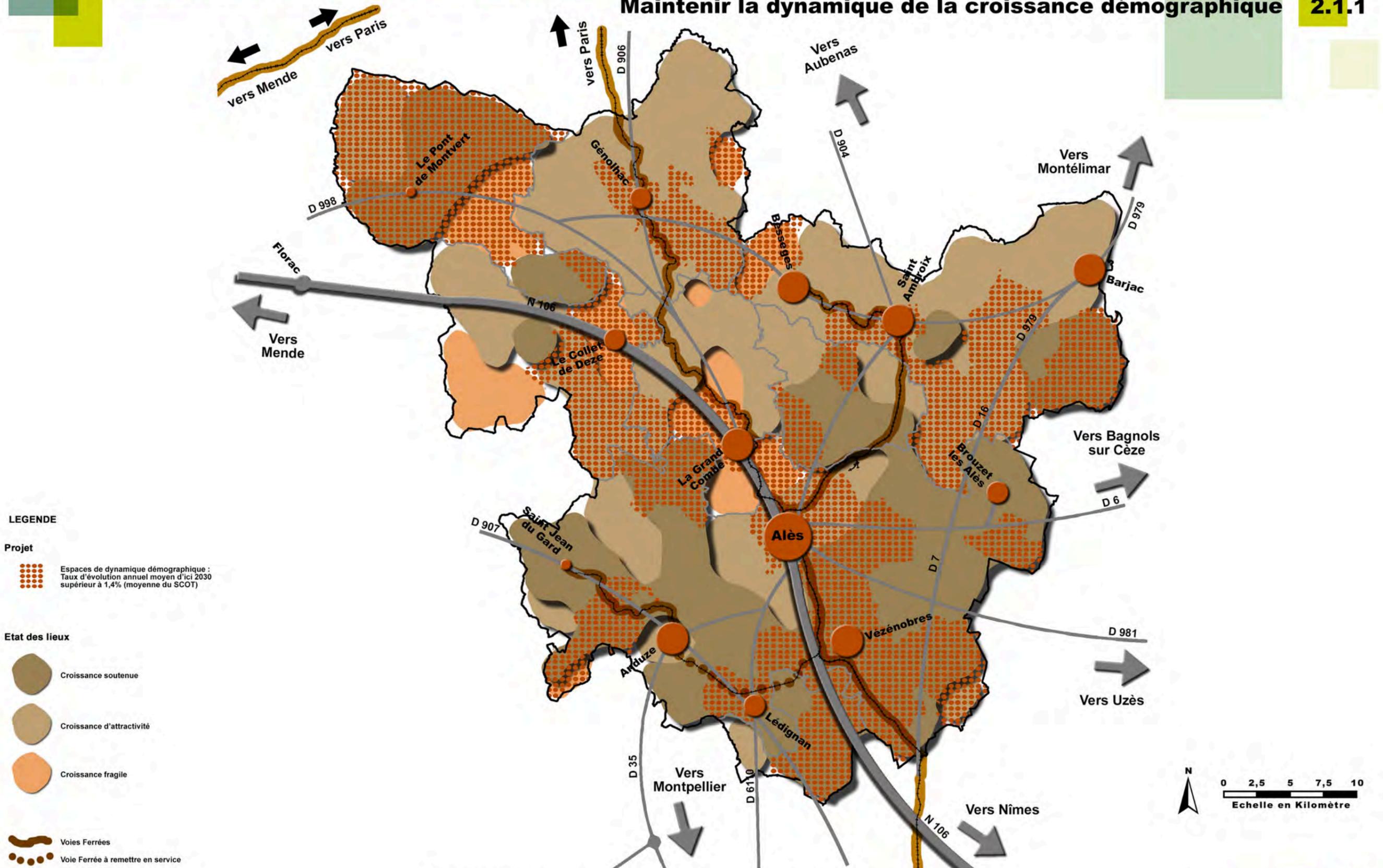
- ❑ Devenir un acteur économique à part entière.
- ❑ Favoriser une entente « inter-EPCI » pour assurer la réussite du développement économique.

2.1

FAIRE REVIVRE LES CEVENNES

Maintenir la dynamique de la croissance démographique

2.1.1



Orientation des dynamiques de croissance démographique
Schéma 1

Confère carte

Schéma 2 : organisation des espaces économiques structurants

- ❑ Faire des Cévennes une pépinière d'entreprises territorialisée.
- ❑ Affirmer la vocation industrielle du bassin d'Alès comme un élément structurant du développement local en incitant le développement d'activités productives haut-de-gamme qui intègre des savoir-faire de haut niveau et de fortes plus values.
- ❑ Mener une politique d'ancrage et de diffusion spatiale du développement économique, en cohérence avec la vocation des différentes entités constitutives du Pays Cévennes : espace urbain d'Alès, pôles de centralité, espaces péri-urbain, espace rural agricole ou forestier.
- ❑ Développer une économie cévenole durable, ancrée dans le 21^{ème} siècle et préservant ses ressources et atouts patrimoniaux.

Pour réaliser ces objectifs, le projet de territoire porté par les responsables territoriaux identifie trois types d'actions complémentaires de développement économique du territoire :

- ❑ **Créer des espaces dédiés à l'accueil d'activités économiques** : la création de nouveaux espaces dédiés aux activités économiques et répartis en différentes catégories selon leur thématique (bois-énergie, tourisme, industrie, activités mécaniques, bio-technologies, ...) ou leur envergure (intérêt de pays : + de 20 ha - de bassin : entre 10 et 20 ha - et local : moins de 10 ha) contribue au développement des activités sur tout le territoire.
 - Il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire en facilitant l'implantation de nouvelles activités ou la croissance d'entreprises existantes.
 - La démarche s'inscrit dans une logique de valorisation du potentiel foncier du territoire qui offre une disponibilité théorique de près de 900 ha pour répondre aux besoins d'implantation d'activités économiques (600 ha) et d'accueil touristique (300 ha).
- ❑ **Structurer et qualifier les activités économiques présentes** : la modernisation et l'organisation des activités artisanales, commerciales et des services sur tout le territoire, amène à renforcer la performance du maillage économique territorial en favorisant l'adéquation de l'offre et de la demande.
- ❑ **Encourager le développement des filières locales** : le soutien aux filières économiques thématiques (mécanique, biotechnologies, éco-industries, tourisme, agro-alimentaire, bois énergie et formation) s'inscrit dans une logique de développement d'activités économiques fondées sur les savoir-faire et les ressources locales. Les responsables territoriaux visent ainsi à ancrer les activités sur l'ensemble du territoire et à favoriser des Cévennes actives, productives et entrepreneuriales.
- ❑ **Doter le territoire d'une structure performante pour accompagner les acteurs privés et publics en matière de développement économique** : une agence de développement Alès-Myriapolis a été mise en place. Guichet unique pour le développement économique, l'agence œuvre pour favoriser l'implantation et le développement d'activités et la création d'emplois. Elle intervient sur tout le territoire Pays Cévennes et développe des partenariats au-delà.

Ce projet économique nécessite à la fois des équipements économiques nouveaux et la conduite d'une stratégie concertée entre les collectivités locales et les acteurs économiques du territoire (cf. orientations du Schéma directeur des activités économiques du Pays Cévennes).

2.1.3 Conforter et renforcer le tissu commercial

Le dynamisme commercial d'un territoire participe de son attractivité. Avec un taux d'évasion de 12% le Pays des Cévennes est quasi-autonome en matière de commerce et propose une offre adaptée à la demande. Si l'offre commerciale se polarise principalement sur Alès, les familles de produits sont relativement bien représentées sur l'ensemble du territoire du Pays Cévennes via les pôles de centralités.

Désireux de maintenir et de conforter une organisation commerciale attractive en réponse aux besoins des populations actuelles et futures, les responsables du Pays Cévennes souhaitent doter leur territoire d'une stratégie commerciale partagée. Les élus cherchent ainsi à favoriser la cohérence entre la politique d'accueil démographique, l'organisation des activités commerciales et l'armature urbaine du territoire, dans un objectif de redéveloppement durable des Cévennes.

Un document d'aménagement commercial (DAC) a ainsi été élaboré en partenariat avec la CCI d'Alès-Cévennes et en concertation avec les acteurs du commerce et de l'aménagement du territoire. La stratégie commerciale définie par les responsables du Pays Cévennes consiste alors en trois axes comportant chacun plusieurs orientations :

- ❑ **Orienter le développement des activités commerciales.** Il s'agit ici de renforcer l'attractivité du territoire en développant son potentiel commercial. L'objectif est alors de :
 - Conforter l'attractivité commerciale du centre ville d'Alès et des centres bourgs
 - Conforter et développer le commerce non sédentaire
 - Développer le potentiel commercial des familles de produits sur lequel l'évasion est identifiée ainsi que des secteurs du tourisme et de l'e-commerce
- ❑ **Localiser les grandes zones d'implantations commerciales du Pays Cévennes.** Le but est de favoriser l'équilibre et la complémentarité des équipements commerciaux existants et futurs sur l'ensemble du territoire. La stratégie consiste à :
 - Renforcer le rôle d'Alès en tant que pôle commercial majeur du territoire.
 - Renforcer le rôle commercial des pôles de centralité en tant que pôles commerciaux secondaires (Anduze, Saint Ambroix, La Grand'Combe) ou pôles de proximité.
 - Soutenir le maintien ou la structuration des pôles d'appui au pôle majeur ainsi que celui des pôles relais et pôles locaux en réponse aux besoins quotidiens d'hyper proximité
- ❑ **Définir les orientations pour un aménagement commercial de qualité.** Pour réaliser cet objectif, les responsables du pays Cévennes ont défini des orientations sur la qualité architecturale des bâtiments commerciaux, sur l'intégration des zones dans leur environnement et sur le traitement des modes d'accès.

2.1 FAIRE REVIVRE LES CEVENNES

Favoriser le développement des activités économiques

2.1.2

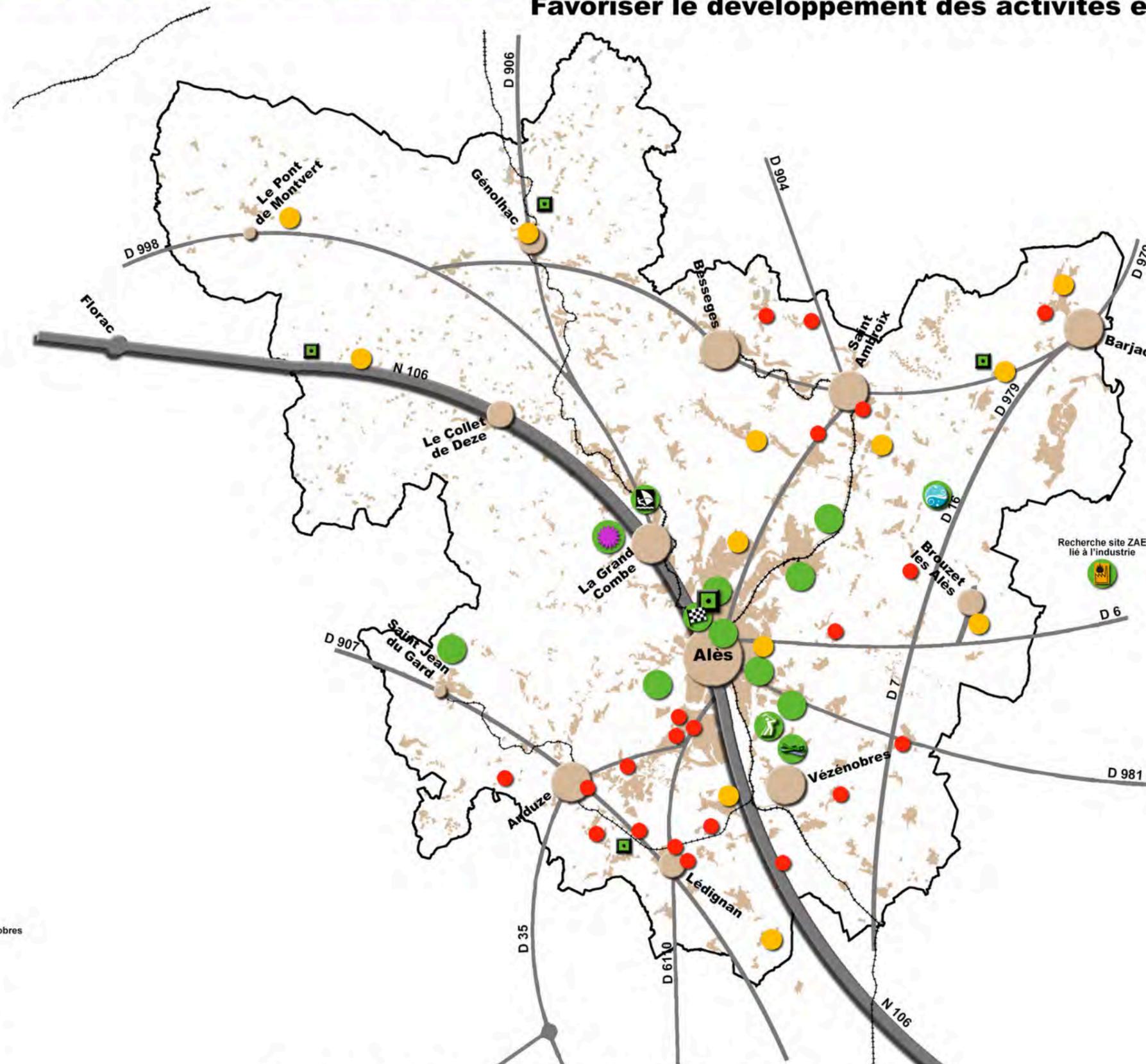
LEGENDE

Hiérarchiser les ZAE

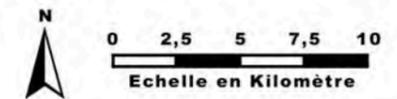
- ZAE d'intérêt de Pays
- ZAE d'intérêt de bassin
- ZAE d'intérêt local

Conforter et développer

-  Humphry Davy / Fesc-Mazel
-  Mercoïrol Plans d'eau
-  Aéroport de Deaux
-  Golf Saint-Hilaire-de-Brethmas & Vézénobres
-  Thermes des Fumades
-  Carreau Destival & Pôle Mécanique
-  Pôle Industriel
-  Recherche site ZAE lié à l'industrie
-  Plate forme Bois-Energie



**Organisation des espaces économiques structurants (ZAE)
Schéma 2**



Ainsi développée dans le DAC, la stratégie commerciale du Pays Cévennes participe à la structuration ou au développement des pôles commerciaux en lien avec l'armature urbaine, les mobilités et l'objectif de renforcement des pôles de centralités du territoire.

Elle contribue à faire du Pays Cévennes un territoire actif et à développer une offre commerciale qui réponde aux besoins modernes de la population tout en préservant les ressources et les qualités naturelles qui en font sa richesse.

2.1.4 Valoriser les talents et les richesses humaines

Les responsables du Pays Cévennes souhaitent développer le premier des atouts de leur territoire : la richesse des savoir-faire et des talents de ses hommes et de ses femmes, ainsi que leur capacité à se mobiliser pour dynamiser leur territoire. Les habitants sont essentiels pour relever les défis du futur et inventer les Cévennes de demain, ses activités, ses modes de vie et ses solidarités.

Pour valoriser le potentiel des hommes et des femmes qui habitent le territoire, les responsables du territoire proposent de :

- ❑ **Développer et valoriser l'offre de formation** : pour cultiver les talents et développer les potentiels humains. Le territoire dispose d'organismes de formation importants tels que le Campus de l'Apprentissage ou l'Ecole d'Ingénieurs des Mines d'Alès. Il est important que ce dispositif soit complété. L'enjeu est aujourd'hui de compléter l'offre actuelle par des formations supérieures (I.U.T, D.U.T) et de proposer une nouvelle approche de la formation professionnelle en enracinant celle-ci dans le contexte local et dans la transmission humaine des valeurs et savoir-faire (artisanat, métiers manuels, ...).
- ❑ **Donner à chacun les bons outils pour renouveler ses compétences** : aujourd'hui, tous les métiers sont concernés par des transformations rapides, ou pour certains par la création de nouvelles branches. Dans ce contexte, la maîtrise et le renouvellement des compétences personnelles apparaissent comme des moyens permettant de sécuriser les parcours professionnels, s'adapter aux changements, s'investir dans des activités nouvelles ou prendre l'initiative de créer son activité. Les élus du Pays Cévennes souhaitent accompagner les habitants dans ces démarches en continuant de développer les outils nécessaires et notamment en mobilisant massivement les ressources qu'offre internet à haut et très haut débit.
- ❑ **Favoriser l'émergence de talents et de vocations par des découvertes pédagogiques** : conscients de l'importance de la transmission par le vécu, les responsables du territoire se mobilisent pour mettre en place une stratégie d'intervention et une organisation structurante de promotion des métiers.

La transmission des valeurs et du savoir-faire passe par des interactions avec des personnes ressources qui, de par leurs expériences et leurs activités sont les mieux placées pour assurer le rôle de tuteur et de relais. L'organisation d'actions qui valorisent les métiers (anciens ou futurs) du territoire participe à éveiller de nouvelles vocations.

Dans le but d'encourager la transmission des valeurs et du savoir-faire, la réalisation d'un lieu central attractif peut permettre la présentation et la promotion des métiers sous différentes formes (immersions, voyages pédagogiques, formations, ...). Élaboré en concertation avec les acteurs concernés (chambres consulaires, professionnels locaux,

agence de développement, ...) ce lieu pourra être complété par un réseau de pôles actifs qui auraient vocation à diffuser la promotion des métiers sur l'ensemble du territoire.

Ces orientations visent également à redynamiser l'engagement des jeunes vers les métiers de l'artisanat et des productions locales de qualité (agricoles, forestières, pastorales, ...). Elles s'accompagnent d'une logique de maintien et de valorisation des formations en apprentissage tout comme à la qualification des productions et des services locaux.

- ❑ **Assurer l'ouverture sur le monde et développer une nouvelle forme de ruralité** : la capacité d'accueil et d'ouverture sur le monde a toujours constitué une caractéristique des habitants des Cévennes. Dans un territoire situé à l'écart des grands axes de communication physiques, il s'agit de poursuivre les efforts d'ouverture par le développement des réseaux de communication physiques et immatériels, mais aussi via l'accueil de visiteurs extérieurs (tourisme) et le développement des activités culturelles à destination des habitants et des visiteurs. Cela implique aussi de mieux appréhender les mutations à l'œuvre et permettre aux acteurs du territoire d'adapter les services en cohérence. C'est ce qui permettra de développer une nouvelle forme de ruralité, résolument inscrite dans les termes du 21^{ème} siècle et qui constitue un mode de vie original et attractif.

Pour satisfaire à l'objectif d'ouverture sur le monde et de développement d'une nouvelle forme de ruralité, le SCoT comprend plusieurs orientations :

- Poursuivre le développement des réseaux de télécommunication et la valorisation touristique du territoire.
- Développer les services en milieu rural en rapport avec les aspirations des nouveaux modes de vie.
- Valoriser le tissu culturel des pôles de centralité et des territoires ruraux.
- Favoriser les relations et échanges d'expériences entre les différents acteurs actifs.
- Favoriser le développement de la poly-activité.

2.1.5 Préserver la qualité du lien social

L'accueil de nouvelles populations, orientation stratégique souhaitée par les élus, implique de travailler à la bonne intégration des nouveaux arrivants. Pour œuvrer dans ce sens, les élus ont engagé un travail de réflexion pour concevoir des formes urbaines durables et intégrées ainsi que pour agir sur la préservation de la qualité du lien social, véritable richesse des Cévennes.

Le projet de territoire élaboré par les élus vise à soutenir les filières courtes et les activités locales. Il permet aux communes de disposer d'orientations dans la recherche d'un urbanisme durable, inspiré de formes urbaines locales, qui préserve la mixité sociale et intergénérationnelle.

Les actions culturelles, lieux et événements (bibliothèques, médiathèques, cinémas, festivals...) contribuent à la cohésion sociale et au « vivre ensemble ». Les élus du Pays Cévennes souhaitent faciliter l'accessibilité à ces pratiques et soutenir les initiatives locales des institutions et associations culturelles, petites et grandes. Il convient dans ce sens, de développer ou maintenir les équipements culturels et les lieux de diffusion et de création dans les pôles de centralité comme dans les territoires ruraux. Un travail sur la mise en réseau des pôles culturels à l'échelle des villes et bourgs, des intercommunalités, et du Pays Cévennes peut également être mené.

La qualité du lien social est aussi sous l'influence du dynamisme des villages sur l'ensemble du territoire. Ce facteur est encouragé à travers la structuration, autour de la ville centre d'Alès, d'une armature urbaine qui assure le développement de pôles de centralités secondaires (cf. partie 2.3.3 *Renforcer le maillage territorial entre l'agglomération d'Alès et les pôles de centralité*). Répartis sur l'ensemble du territoire et connectés par un réseau routier ou ferré et de transports collectifs, ces pôles de centralités secondaires ont vocation à améliorer l'accessibilité et la proximité des services, équipements culturels, sportifs et de loisirs à un plus grand nombre d'habitants.

Les orientations définies dans le projet encouragent également le renforcement des réseaux locaux et ses solidarités en soutenant le dynamisme associatif.

2.2 Connecter le territoire

En raison du relatif éloignement des grands axes de communication (50 km), la connexion du territoire aux grands réseaux d'échanges (autoroutiers, ferroviaires, ...) constitue un enjeu déterminant pour le développement d'Alès et des Cévennes. Les élus du Pays Cévennes souhaitent poursuivre les efforts de désenclavement engagés, en rendant plus performants les réseaux routiers et ferrés, en valorisant les communications numériques et virtuelles et en développant les réseaux de santé.

Les objectifs inscrits dans le SCoT sont cohérents avec la démarche engagée pour la réalisation du contrat d'Axe Nîmes-Alès, dans le cadre de la coopération entre les deux agglomérations et la création du Pôle métropolitain Nîmes - Alès. Ils participent également de la cohérence et la complémentarité du Pays Cévennes avec les territoires limitrophes des SCoT Sud Gard et d'Uzège Pont du Gard.

2.2.1 Rendre performants les réseaux routiers et développer les transports collectifs

Dans le but de faciliter les échanges avec l'extérieur, le SCoT comprend des orientations visant l'amélioration des connexions routières du territoire. Les élus du Pays Cévennes ont ainsi pour objectif de :

- ❑ Relier le territoire aux grands axes autoroutiers (A9, A54, A7) en réduisant et en fiabilisant le temps d'accès vers Nîmes, Montpellier et la vallée du Rhône. Cet objectif suppose :
 - La finalisation de la voie rapide sur la RN106 entre Alès et Nîmes,
 - La réalisation du projet de contournement Ouest de Nîmes,
 - L'amélioration de la desserte vers Montpellier depuis Quissac ou Sommières (RD 6110)
 - L'amélioration de l'accès à la vallée du Rhône en direction de Bagnols-sur-Cèze via la D6.
- ❑ Fluidifier les flux de transit et apaiser la circulation dans l'agglomération d'Alès en réalisant le grand contournement Est entre la RN 106 et la RD 981 Vézénobres, St Hilaire, Deaux, Méjannes-les-Alès.

- Dans une logique de valorisation des transports en communs et du transport ferroviaire, cette voie de contournement sera connectée à la future gare de la Porte Sud.
- ❑ Améliorer l'itinéraire en direction de Mende et de l'autoroute A 75 en continuant l'aménagement la RN106 pour faciliter la cohabitation entre trafic de desserte et trafic de transit ainsi qu'entre trafic VL et PL.

Ces objectifs s'accompagnent de la volonté de favoriser le développement des transports en commun et leur usage par les habitants tout en assurant une bonne cohabitation avec les modes de déplacement doux. Les orientations définies dans ce sens dans le SCoT ont pour objectifs :

- ❑ D'assurer la connexion en transports collectifs entre les pôles de centralités (depuis la ville centre vers les pôles de centralité secondaire et entre pôles de centralité secondaire) où se concentrent la majeure partie de la population et des activités.
- ❑ D'intégrer des aménagements qui facilitent l'usage des transports en commun (création de parking relais, localisation des points de desserte, ...)
- ❑ D'assurer une cohabitation performante entre les différents modes de déplacements pour encourager l'usage des modes de déplacements doux sécurisés.

Cet objectif s'inscrit dans la continuité des efforts déjà engagés dans ce domaine et notamment la définition du schéma départemental des aménagements cyclables (SDAC)

Le maillage routier et ferré ainsi défini assure une connexion performante avec l'extérieur du territoire dans une logique d'ouverture et de confortation du rôle de place d'échange d'Alès. Il permet également d'améliorer la desserte à l'intérieur du territoire en interconnectant les différents pôles de centralités et en développant les transports collectifs et les modes doux.

Confère carte

Schéma 3 : liaisons routières et ferroviaires structurantes

2.2.2 Revaloriser les transports ferrés

Le projet d'aménagement propose de développer et de moderniser le réseau ferroviaire afin de doter le futur Pôle métropolitain Nîmes-Alès d'une offre de transports en communs performante et attractive, adaptée à l'échelle et aux enjeux du territoire. L'amélioration des transports ferrés participe du rééquilibrage des modes de déplacements sur le territoire du Pays Cévennes notamment par la desserte des pôles de centralités. Elle nécessitera de travailler au rabattement des usagers vers les transports publics.

Les orientations déclinées dans le SCoT du Pays Cévennes visent ainsi à renforcer la performance du réseau ferré et de la part modale du train, en positionnant le territoire à moins de 30 minutes de Nîmes par le train et en accès direct à la future gare TGV de Manduel-Redessan.

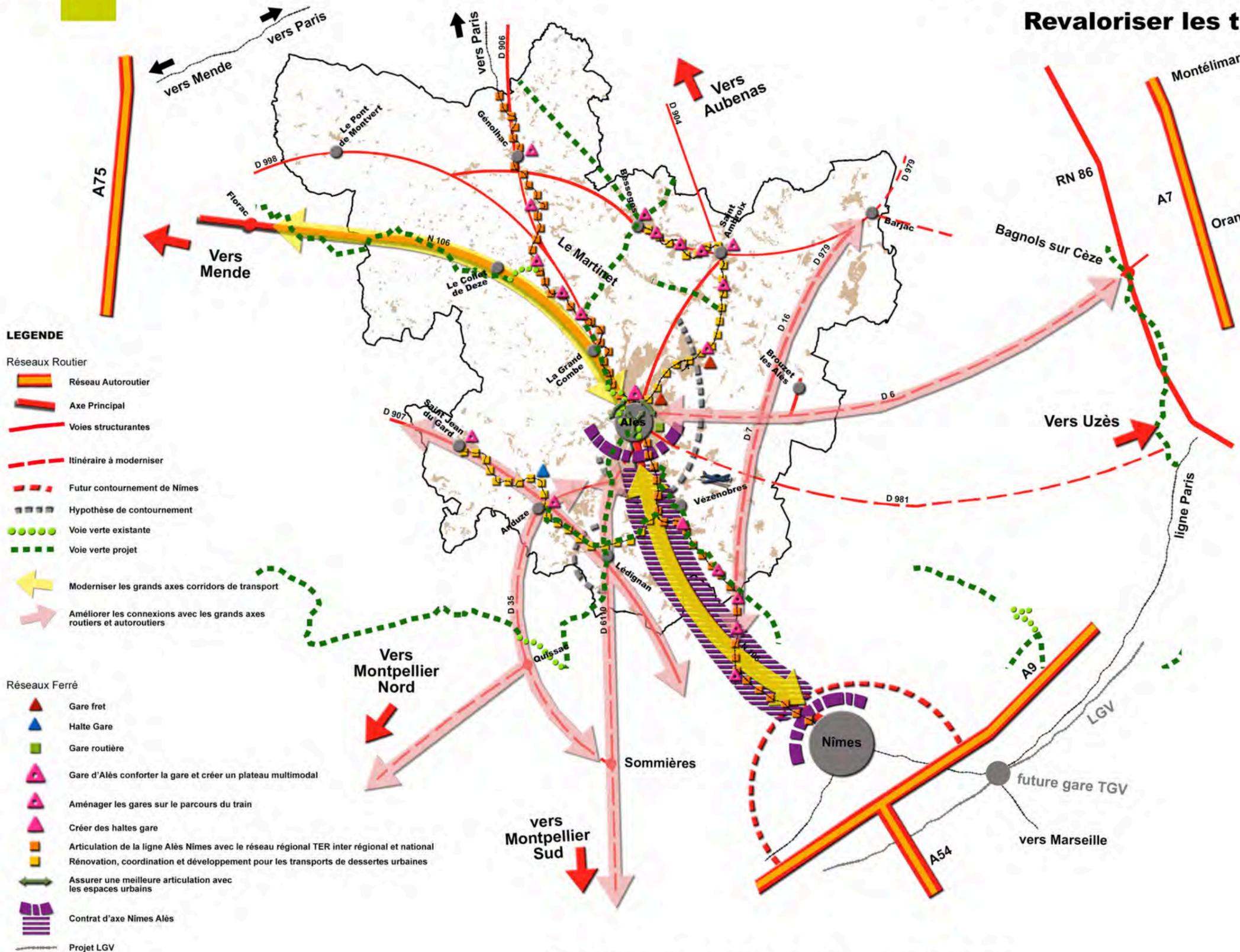
L'amélioration des dessertes ferrées sur les itinéraires internes et externes au Pays Cévennes participe également de la réalisation de cet objectif. Ainsi la modernisation ou la remise en service des lignes existantes dans le Pays Cévennes a pour objectif d'améliorer la connexion ferroviaire des

2.2 CONNECTER LE TERRITOIRE

Rendre performants les réseaux routiers
Revaloriser les transports ferrés

2.2.1

2.2.2



Liaisons routières et ferroviaires structurantes
Schéma 3

pôles de centralités secondaires de Génolhac, La Grand'Combe, Besseges, Saint-Ambroix, et Vézénobres depuis la ville centre d'Alès et/ou depuis Nîmes.

Les orientations du SCoT favorisent la requalification et le redéveloppement de l'étoile ferroviaire d'Alès via notamment les lignes ferroviaires existantes telles que l'axe Alès-Bessèges ou Les Gardies – Saint-Jean-du-Gard et préconisent une maîtrise de la propriété des voies ferrées et des équipements adjacents (gares, parking, ...) par les acteurs publics. Afin de préserver les capacités de développement du réseau ferré à long terme, il est aussi important que les emprises actuelles des voies non utilisées soient maintenues publiques et que le patrimoine ferroviaire ne soit pas dispersé (emprises foncières de voies, gares, parking, ...). Dans une logique de cohabitation entre les différents modes de déplacement, l'emprise des voies peut avoir une double fonction : aménagé pour le ferré et pour les modes doux (voie verte par exemple).

Actuellement à usage touristique, la ligne Anduze-Saint-Jean-du-Gard fait l'objet d'un projet de réaménagement pour l'ouverture d'une ligne régulière connectée à l'axe Nîmes Alès qui viendrait s'ajouter au train à vapeur. Ce projet, qui répond au renforcement de la desserte ferroviaire du territoire, s'inscrit pleinement dans les objectifs du SCoT.

Le projet de territoire vise également à saisir l'opportunité qu'offre l'amélioration des conditions d'exploitations de l'axe-ferroviaire entre Alès et Nîmes pour l'intégrer dans un projet global de développement articulant transport et urbanisation, qui est porté par le contrat d'axe Alès-Nîmes.

Confère carte

Schéma 3 : liaisons routières et ferroviaires structurant

2.2.3 Conforter un territoire numérique

Le développement d'une desserte numérique à même de répondre aux nouveaux usages d'internet par les entreprises et les habitants du territoire, constitue une opportunité de connexion à un nouvel espace de développement considérable. Engagé depuis 2007, le raccordement haut débit hertzien de tout le territoire (assuré par le pays Cévennes) constitue un progrès important. Il participe à la connexion du territoire, à son ouverture sur le monde et au renforcement de son attractivité sociale et économique.

Les orientations définies dans le projet d'aménagement consistent à :

- ❑ Développer l'utilisation du réseau de desserte Haut débit hertzien et physique sur l'ensemble du Pays Cévennes et augmenter le débit à mesure des besoins constatés sur le territoire.
- ❑ Compléter le réseau HD par un réseau Très Haut Débit via l'installation de fibre optique dans un premier temps entre Nîmes et la ville centre d'Alès pour irriguer dans un second temps les zones d'activités et les pôles de centralités secondaires.

Confère carte

Schéma 4 : raccordement numérique Très Haut Débit

2.2.4 Assurer la proximité des soins

Le maintien et le développement d'une offre en services de soins adaptée aux besoins de la population est un enjeu majeur pour les territoires ruraux. Le phénomène de désertification médicale touche en effet de plus en plus de territoires et constitue un facteur de fragilisation important. Le schéma directeur des services au public du Pays Cévennes a identifié l'accès aux soins comme un élément déterminant d'attractivité et de développement du territoire. L'objectif est de favoriser une présence médicale de proximité dans les secteurs ruraux ou péri-urbains, en relation avec les services hospitaliers de l'agglomération alésienne et de l'hôpital de Ponteils.

La poursuite de ces objectifs passe par la structuration de réseaux de soins performants intervenant sur tout le territoire via les pôles de centralité secondaire et le rapprochement des centres hospitaliers d'Alès et de Ponteils. Les élus soutiennent également les projets basés sur les pratiques coopératives telles que la démarche Réséda, le contrat local de santé signé entre le Pays Cévennes et l'ARS ou la création de maisons de santé pluri-professionnelles à l'échelle des pôles de centralités qui structurent un maillage des capacités de prévention et d'offre de soins sur l'ensemble du territoire.

En incitant le développement des réseaux de soins et la cohérence sanitaire du territoire, le SCoT vise à accompagner la mise en place des moyens permettant :

- ❑ D'engager et d'entretenir un dialogue entre les collectivités locales et les professionnels de la santé pour favoriser la coopération territoriale dans le domaine de la santé.
- ❑ De répondre au mieux aux besoins de soins. De lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins en pérennisant et développant la présence de structures médicales sur tout le territoire (maillage hiérarchisé).
- ❑ D'animer la stratégie coopérative et de promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé français ou étrangers ou du futur personnel médical (étudiants).

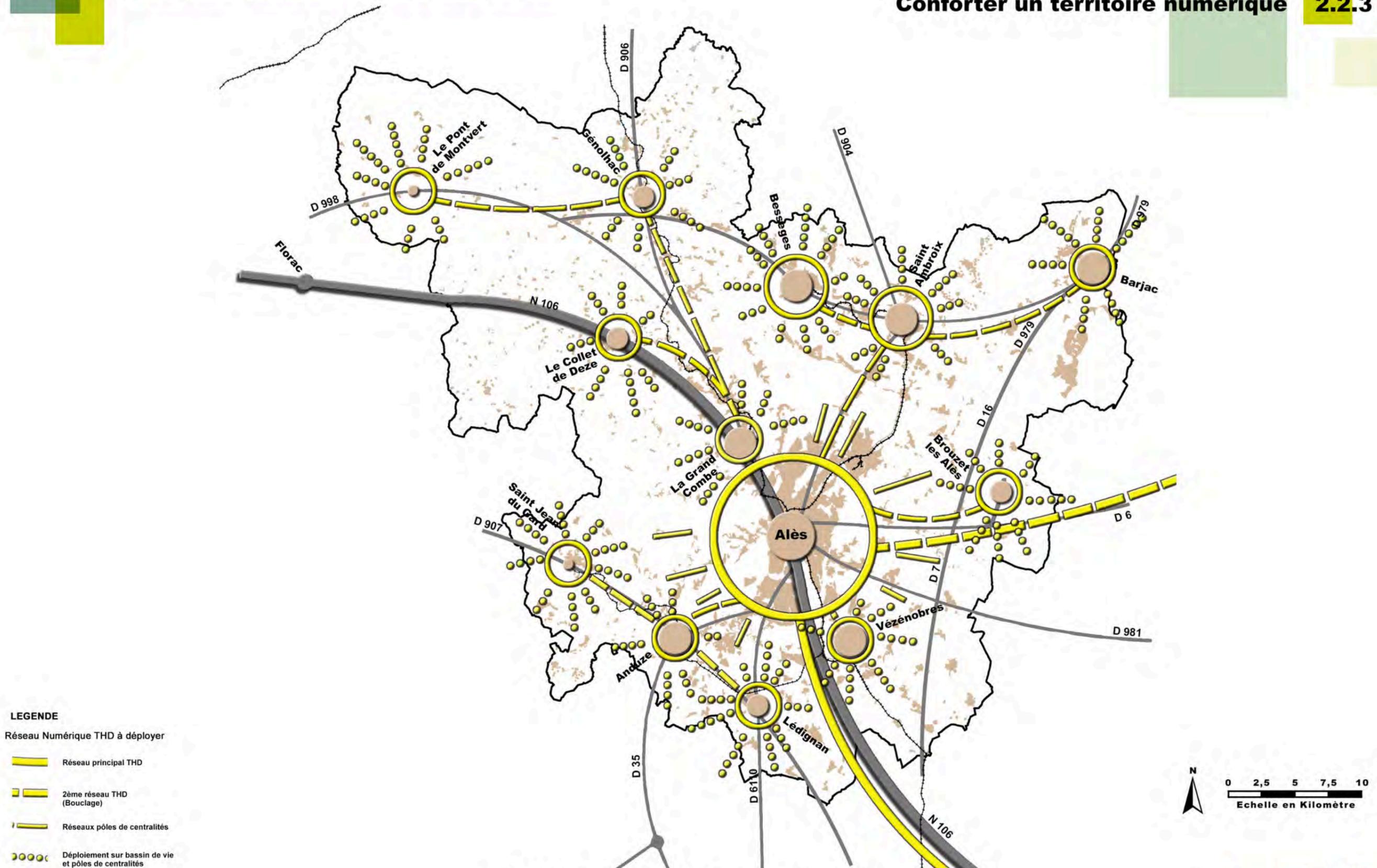
Confère carte

Schéma 5 : développer les réseaux de santé

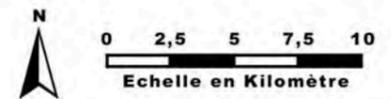
2.2 CONNECTER LE TERRITOIRE

Conforter un territoire numérique

2.2.3



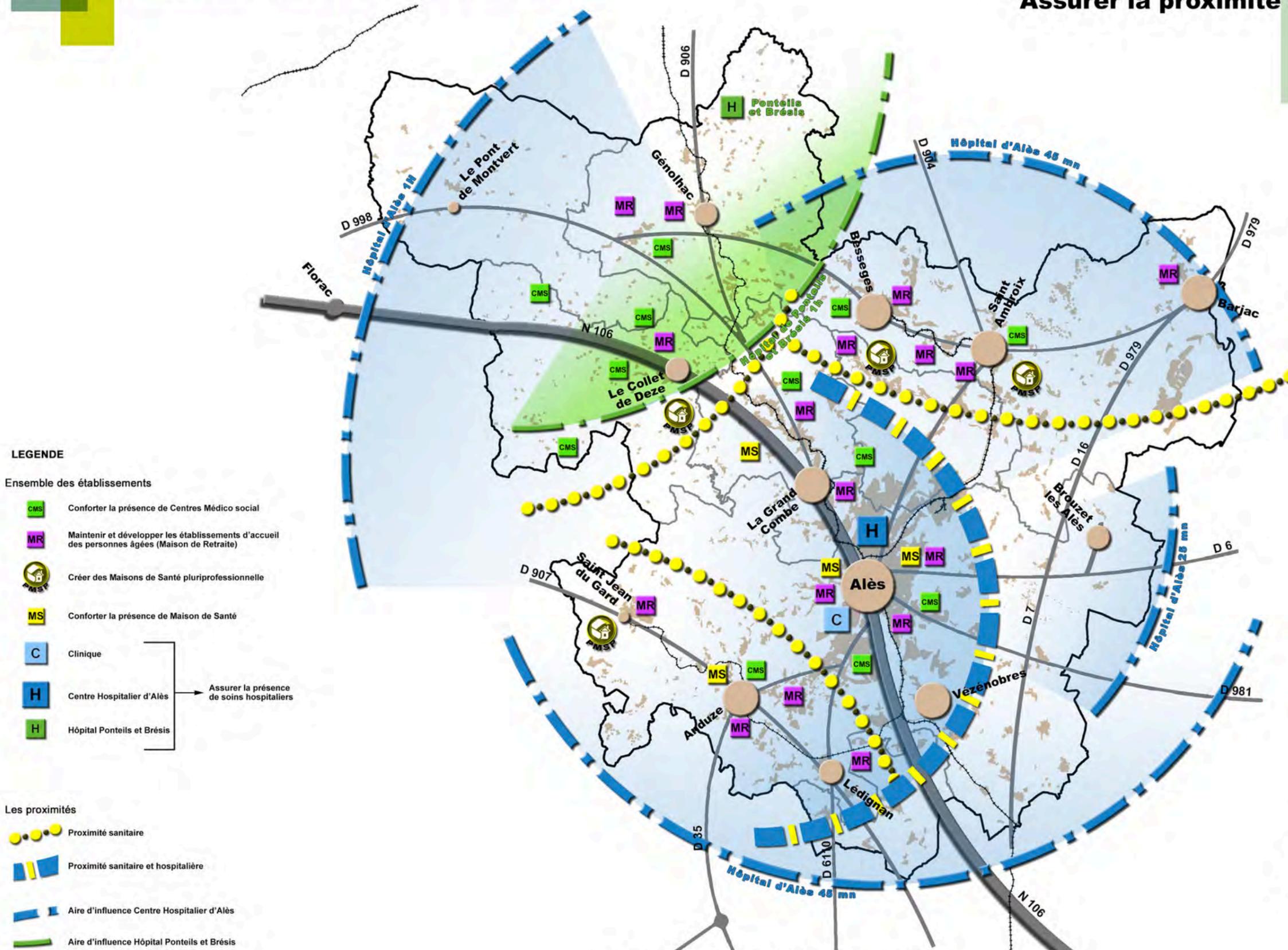
Raccordement numérique Très Haut Débit
Schéma 4



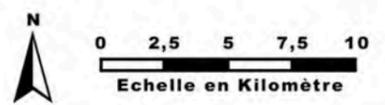
2.2 CONNECTER LE TERRITOIRE

Assurer la proximité des soins

2.2.4



- LEGENDE**
- Ensemble des établissements**
- Conforter la présence de Centres Médico social
 - Maintenir et développer les établissements d'accueil des personnes âgées (Maison de Retraite)
 - Créer des Maisons de Santé pluriprofessionnelle
 - Conforter la présence de Maison de Santé
 - Clinique
 - Centre Hospitalier d'Alès → Assurer la présence de soins hospitaliers
 - Hôpital Pontails et Brésis
- Les proximités**
- Proximité sanitaire
 - Proximité sanitaire et hospitalière
 - Aire d'influence Centre Hospitalier d'Alès
 - Aire d'influence Hôpital Pontails et Brésis



Développer les réseaux de santé Schéma 5

2.3 Orienter les dynamiques actuelles de re-développement

Le Pays Cévennes est concerné par des dynamiques d'évolutions démographiques et économiques différentes selon les secteurs géographiques. Se différencient ainsi :

- ❑ Les Hautes-Cévennes, excentrées et à dynamiques démographique et économique positive et quantitativement modestes.
- ❑ L'ancien pays minier, encore très fragile, en phase de mutation.
- ❑ Les secteurs du Piémont à l'ouest et à l'est du territoire qui sont de plus en plus influencés par le dynamisme des pôles urbains riverains.
- ❑ La plaine sud avec l'agglomération d'Alès et sa 1^{ère} couronne, qui font l'objet d'une forte pression immobilière et foncière, sur un secteur de plus en plus attractif.

Afin d'assurer un développement équilibré de tout le territoire les élus du Pays Cévennes ont choisi de définir les orientations pour accompagner de façon adaptée les dynamiques de re-développement.

2.3.1 Maîtriser la croissance du Sud et du Piémont

Le Sud et le Piémont connaissent la plus forte croissance démographique. Cette évolution se traduit par une augmentation de la population de l'agglomération d'Alès et de l'espace périurbain qui l'entoure. Ce mouvement s'accompagne d'une pression foncière croissante notamment sur les terres agricoles en périphérie des espaces urbanisés. Dans le même temps, le développement des activités économiques se concentre sur l'agglomération d'Alès et les autres parties du territoire se développent peu au plan économique.

Afin de maintenir cette croissance démographique déterminante pour la vitalité du territoire tout en maîtrisant ses implications, le parti d'aménagement propose de :

- ❑ **Favoriser l'implantation résidentielle des nouvelles populations sur ou à proximité des secteurs déjà urbanisés.** Cet objectif peut être atteint par la densification des espaces urbains du Sud et du Piémont et des espaces périurbains situés dans la périphérie proche des villes.
- ❑ **Concevoir l'urbanisation nouvelle dans des espaces urbains qui disposent d'équipements structurants** (desserte ferroviaire, transport en commun, réseaux, voiries, desserte numérique, ...). Il s'agit notamment de préserver les espaces agricoles du Sud et du Piémont ainsi que la trame bleue des Gardons.
- ❑ **Renforcer l'attractivité des déplacements doux et de l'offre en transport en commun** en structurant des nœuds d'échanges intermodaux (lignes de rabattement des bus vers les gares et haltes gares) et en améliorant les conditions d'usages.
- ❑ **Soutenir l'évolution démographique par le confortement et le développement d'activités économiques** et notamment touristiques, artisanales, tertiaires, industrielles et agricoles selon les priorités des EPCI :

- Structurer les pôles secondaires qui émergent pour conforter leur rôle de vitalisation de leur micro bassin de vie.
- Développer les filières pour diffuser la croissance économique sur tout le territoire.

Confère carte

Schéma 6 : conforter et soutenir les dynamiques de développement

2.3.2 Conforter les dynamiques socio-économiques du Nord et de la montagne

Les Hautes Cévennes et l'ancien pays minier connaissent un regain démographique plus modéré qui contribue au re-développement du Nord Ouest du territoire. Dans ces secteurs à dominante rurale où les espaces naturels sont majoritaires, le projet de territoire consiste à soutenir et conforter les dynamiques démographiques et économiques existantes et nouvelles.

Dans le but de favoriser un développement des espaces urbains cohérent avec la vocation agricole et naturelle du secteur d'une part et l'importance de la présence et des activités humaines d'autre part, le parti d'aménagement présente différents modes de développement :

- ❑ **Encourager la densification des noyaux villageois** existant en travaillant sur des formes urbaines continues et intégrées.
- ❑ Pour les noyaux villageois disposant de terrains à urbaniser disponibles (hors terres agricoles exploitées) **favoriser l'extension villageoise en continu du bâti existant** pour préserver les espaces agricoles autour des villages.
- ❑ **Soutenir la création de hameaux nouveaux** adaptés aux modes de vie du XXI^{ème} siècle, notamment pour les noyaux villageois, dont l'extension en continu du bâti existant implique un impact important sur les terres agricoles.
 - Il s'agit, dans le respect de la loi montagne, de permettre l'implantation de petites unités de vie denses et regroupées dans des secteurs propices à l'urbanisation (hors terrains agricoles exploités, hors zones naturelles protégées) pour permettre le développement humain (habitat, activités) tout en modérant ses impacts.
- ❑ Accompagner la croissance démographique par le développement d'activités économiques, notamment tertiaires, touristiques, artisanales, productives et agricoles selon la volonté de chaque EPCI.

Pour chacun de ces modes de développement, les orientations du parti d'aménagement permettent de maintenir un niveau de service performant pour soutenir la nouvelle attractivité du Nord du territoire via la structuration de pôles de centralités secondaires. Reliés entre eux et à la ville centre d'Alès par des voies importantes, ces pôles ont vocation à regrouper les équipements et activités commerciales à destination de leur bassin de vie dans une logique de proximité.

2.3

ORIENTER LES DYNAMIQUES ACTUELLES DE RE-DEVELOPPEMENT

Maîtriser la croissance du Sud et du Piémont

2.3.1

Conforter les dynamiques socio-économiques du Nord et de la montagne

2.3.2

LEGENDE

Bassin de vie

Population 2009

	Alès et l'espace périurbain Sud	87 006 habitants
	Le Piémont	21 346 habitants
	Ex Pays Minier	37 826 habitants
	Les hauts Cévennes	6 527 habitants
	SCOT des Cévennes	152 705 habitants

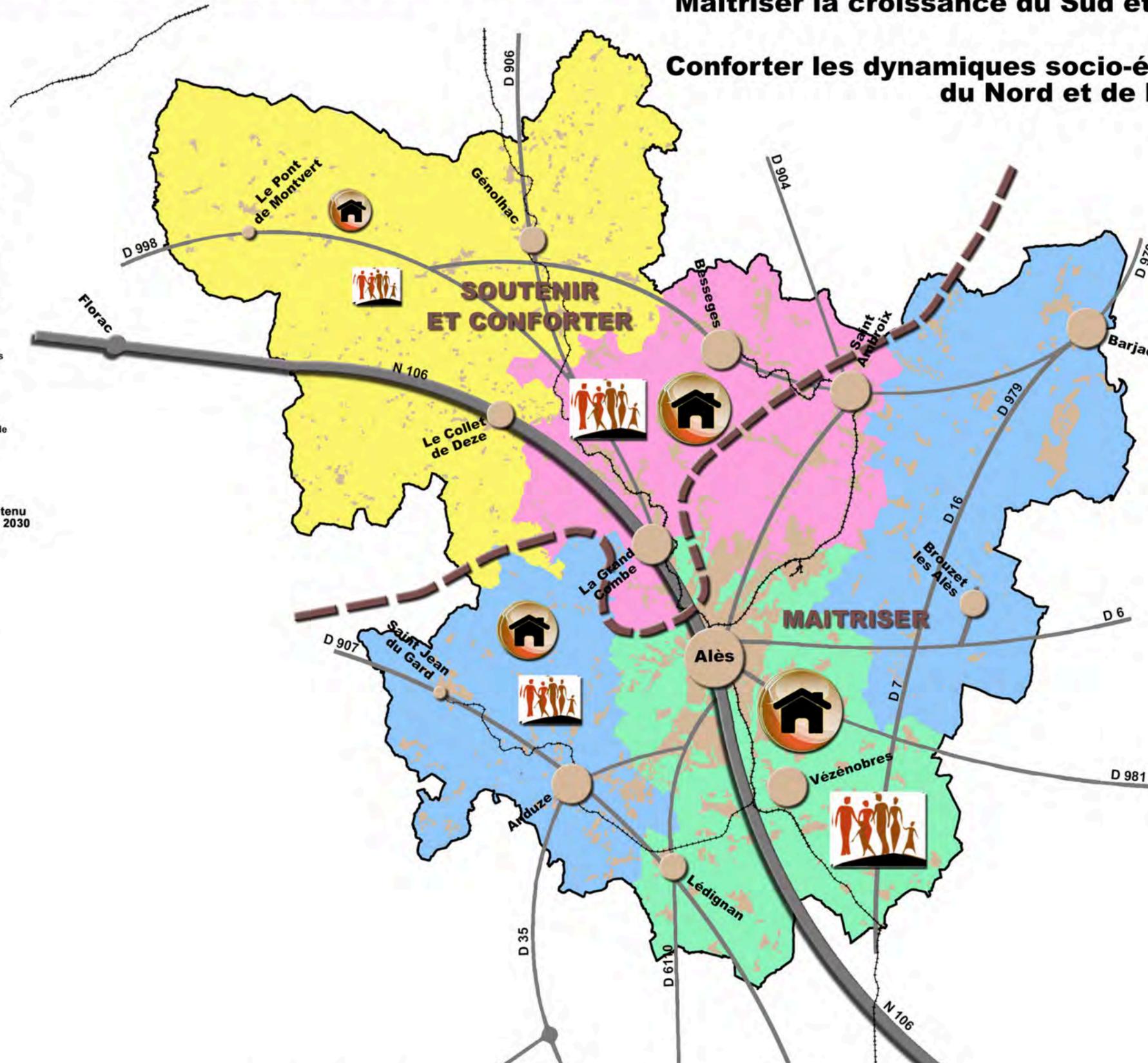
 Limite entre territoires aux dynamiques de développement différenciées

Scénario de prospective démographique retenu par les élus pour le territoire du SCOT d'ici 2030

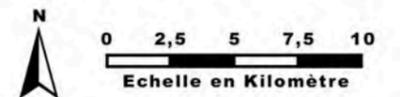
	121 229 habitants soit 59,30% du Pays Cévennes
	47 750 habitants soit 23,30% du Pays Cévennes
	27 047 habitants soit 13,20% du Pays Cévennes
	8 485 habitants soit 4,10% du Pays Cévennes

Besoin en logement au regard de la prospective 2030 pour le Pays

	22 145 Logements soit 62% du Pays Cévennes
	7 584 Logements soit 21,50% du Pays Cévennes
	4 445 Logements soit 12,50% du Pays Cévennes
	1 500 Logements soit 4,50% du Pays Cévennes



Conforter et soutenir les dynamiques de développement schéma 6



La croissance démographique est également accompagnée par le développement d'activités économiques appropriées à la volonté de croissance exprimée par les élus sur l'ensemble du territoire concerné. Le parti d'aménagement ainsi retenu par les élus du Pays Cévennes permet d'intégrer les hypothèses de croissance démographique envisagée en permettant à toutes les communes urbaines et rurales les conditions d'un développement durable adapté, préservant les caractéristiques de l'environnement et du cadre de vie cévenols.

Confère carte

Schéma 6 : conforter et soutenir les dynamiques de développement

2.3.3 Renforcer le maillage territorial entre l'agglomération d'Alès et les pôles de centralité

Les responsables du Pays Cévennes souhaitent favoriser un aménagement du territoire permettant à chaque habitant de trouver au plus près les réponses à ses besoins et à ses attentes. Ces proximités sont essentielles pour le lien social et la vitalité des communes urbaines et rurales, elles structurent un modèle de développement territorial pertinent et cohérent.

Le projet de SCoT vise à renforcer ces polarités de proximité en lien avec l'**agglomération centre**, en tenant compte des nouvelles demandes sociales et des évolutions technologiques qui font évoluer la nature des services et des déplacements. Pour cela, il paraît important de structurer le territoire à partir d'un **réseau** de plusieurs **pôles de centralité** dotés de fonctions particulières, qui ne peuvent se retrouver dans chaque village et qu'il ne serait pas pertinent de regrouper dans une centralité unique, au risque de perdre la proximité et l'efficacité territoriale recherchées. À côté de l'agglomération d'Alès, **12 pôles de centralité secondaire** ont vocation à participer à l'animation de leur bassin de vie et à la structuration du maillage territorial futur.

Avec 100.000 habitants pour 50 communes, l'agglomération d'Alès regroupe 70% de la population du territoire et près de 85% des emplois. Pôle urbain principal du Pays Cévennes, l'agglomération d'Alès regroupe les grandes fonctions qui ne pourraient être présentes dans les villages ou l'espace rural et qu'il convient de renforcer dans l'intérêt de l'ensemble du territoire :

- ❑ Le centre hospitalier Alès-Cévennes, avec le nouvel hôpital HQE, constitue un équipement moderne de premier plan particulièrement utile au territoire et son attractivité. Il permet de prendre en charge des besoins variés (médecine et urgence, chirurgie-mère-enfant, soins aigus, psychiatrie, personnes âgées, génie médical) et participe à attirer des professionnels de santé sur le territoire (médecine de ville et hospitalière).
- ❑ Les établissements d'enseignement supérieur et de formation présents sur Alès tels que l'École des Mines, l'Institut Supérieur d'Enseignement en Cévennes (ISEC), et le campus de l'apprentissage, offrent aux jeunes alésiens et cévenols des formations performantes de bon niveau.
- ❑ La mise en relation de l'emploi et de la formation est une fonction de plus en plus importante au regard des évolutions accélérées des métiers et des activités économiques. Le territoire Alès-Cévennes dispose d'une Maison de l'Emploi et d'un dispositif de PLIE (Plan

d'Insertion par l'Emploi) qui renforcent et complètent les politiques mises en œuvre par le Pôle Emploi.

- ❑ L'offre de loisirs et d'activités culturelles est riche et originale dans le Pays Cévennes. La présence d'équipements de grande taille ou spécialisés à Alès est importante pour accueillir certaines manifestations (scène nationale du Cratère, centre nautique, circuits du pôle mécanique).

Les douze **pôles de centralités secondaires** (Saint-Ambroix, Bessèges, La Grand' Combe, Barjac, Vézénobres, Lédignan, Le Collet de Dèze, Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Génolhac, Le Pont de Montvert, Brouzet-les-Alès) répondent à des fonctions spécifiques.

Ces pôles de centralités ont été définis suivant une logique d'équilibre territorial et de pôles de desserte. Organisés pour accueillir une part significative de la croissance démographique, ils structurent les territoires urbains et ruraux. Leur liaison est assurée par le maillage des voies de desserte routière et ferroviaire.

Dans le parti d'aménagement proposé, ces pôles ont vocation à apporter des équipements et services dans leurs bassins de vie respectifs :

- ❑ Une **diversité commerciale** et **artisanale** suffisante pour que chaque habitant puisse à terme satisfaire ses besoins quotidiens dans un rayon de 10 kilomètres.
- ❑ Des **services** nécessaires à l'articulation des temps de vie, notamment la garde d'enfants et les activités périscolaires.
- ❑ Des équipements de **loisirs**, de **culture** et de **sport** en direction des jeunes, notamment dans les espaces ruraux qui n'en possèdent pas encore ou trop peu pour certains.
- ❑ Des **maisons de santé** pluri-professionnelles permettant d'accueillir des médecins généralistes, voire spécialisés, dans un cadre d'activités groupées qui correspondent à la demande actuelle d'une part croissante de nouveaux praticiens.

Le schéma précise, pour chacun de ces pôles secondaires, les services existant à conforter ainsi que les services nouveaux à développer. Pour pérenniser durablement toutes ces fonctions, il est important que ces pôles s'étoffent. Pour cela, des possibilités de croissance urbaine seront préservées par le choix de formes urbaines économes en espace pour chaque pôle de centralité secondaire.

Cette structuration territoriale multipolaire, a vocation à favoriser un développement équilibré du territoire au sein duquel Alès tient le rôle de pôle principal qui rayonne sur tout le territoire et les pôles de centralité secondaire de relais au sein du vaste espace territorial du Pays Cévennes.

A l'échelle des communautés de communes, le territoire ainsi structuré a vocation à permettre de :

- ❑ Préserver le **tissu commercial** qui constitue le principal élément d'attractivité et la condition à la vitalité démographique et sociale des communes. Assurer une bonne répartition des pôles commerciaux pour favoriser un équilibre du territoire.
- ❑ Préserver les **services publics et aux publics** existants, dont la proximité participe à diminuer les déplacements et à l'animation des communes les plus petites.

- ❑ Développer des **offres de transports collectifs** vers les pôles secondaires et le pôle principal d'Alès. Dans les parties les moins denses du territoire, le transport à la demande apparaît comme un moyen intéressant pour répondre aux besoins des habitants.

Pour satisfaire à l'**objectif de maîtrise des déplacements en automobile** et de réduction des gaz à effet de serre, cette organisation urbaine sert d'appui à la stratégie de déplacements alternatifs favorisant :

- ❑ La connexion en transports en communs et la circulation des modes doux entre et à l'intérieur des pôles de centralités.
- ❑ Le réinvestissement de voies de transport en commun, en particulier ferroviaire avec l'étoile d'Alès (lignes ferroviaires Alès - St Jean du Gard, Alès - Génolhac, Alès - Bessèges et Alès - Nîmes). Ces axes qui ont vocation à structurer les modes de déplacements du futur d'un territoire de plus de 200.000 habitants, constituent un atout majeur d'une structure urbaine territoriale.
- ❑ La maîtrise par les collectivités locales des propriétés des voies ferrées et des équipements adjacents (gares, parkings, ...).
- ❑ La préservation des capacités de développement du réseau ferré à long terme, en maintenant les emprises actuelles.

Confère carte

Schéma 7 : armature urbaine territoriale - ville centre, pôles de centralités et grandes liaisons de transport

Schéma 8 : soutenir, conforter et développer les dynamiques commerciales

2.3

ORIENTER LES DYNAMIQUES ACTUELLES DE RE-DEVELOPPEMENT

Renforcer le maillage territorial entre l'agglomération d'Alès et les pôles de centralité

2.3.3

LEGENDE

Conforter et développer l'offre en formation et enseignement

- Formation supérieure
- Classe préparatoire
- Formation post Bac : non universitaire
- Ecole des mines
- Enseignement supérieur
- Formation professionnelle hors agricole
- Lycée Agricole

Assurer la présence de l'accès aux soins sur le territoire

- H H : hôpital
- Projet Maison de Santé pluriprofessionnelle

Assurer le rayonnement des équipements et services

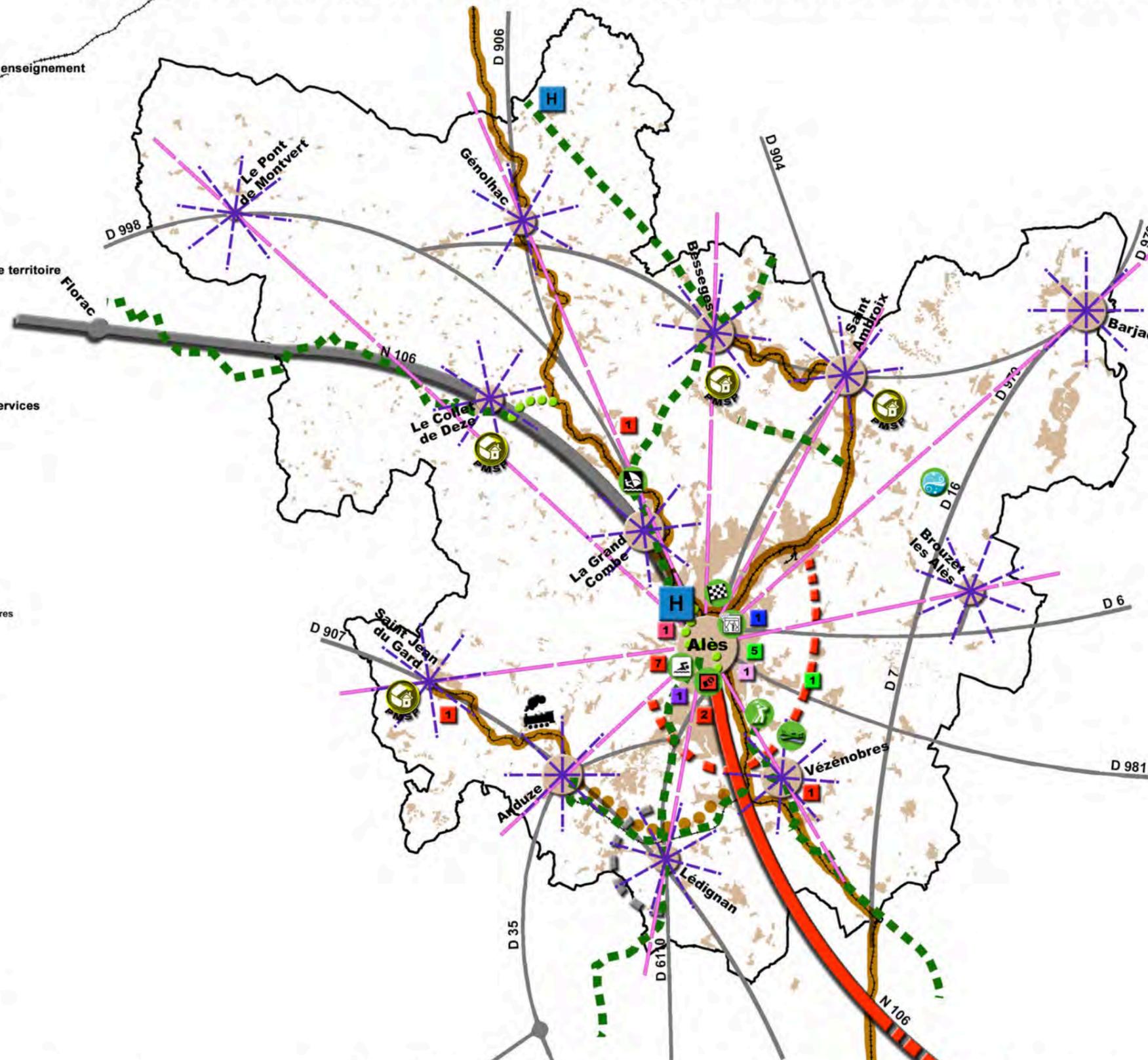
- Multiplex
- Scène nationale du Cratère
- Centre nautique
- Mercoirol Plans d'eau
- Aéropôle de Deaux
- Golf de Saint-Hilaire-de-Brethmas & Vézénobres
- Thermes des Fumades
- Carreau Destival & Pôle Mécanique

Faciliter les déplacements

- Voies Ferrées
- Voie Ferrée à remettre en service
- Voie Verte existante
- Voie Verte projet
- Contournement Sud d'Est d'Alès
- 2 fois 2 voies Nimes Alès
- Contournement de Lédignan

Rayonnement

- Rayonnement Bassin de Vie de proximité
- Rayonnement Territorial



Armature urbaine territoriale : ville centre, pôles de centralités et grandes liaisons de transport
Schéma 7

2.3

ORIENTER LES DYNAMIQUES ACTUELLES DE RE-DEVELOPPEMENT

Renforcer le maillage territorial entre l'agglomération d'Alès et les pôles de centralité

2.3.3bis

Répartition des commerces

Alimentaire : 31%

Non alimentaire :

- Equipement de la personne 16%
- Bricolage jardinage 15%
- Souderie et dépôt-vente 8%
- Equipement de la maison 23%
- Culture, sport et loisir 7%

Activité commerciale SCOT = 2,8 m²/hab.

Densité commerciale des GMS

- SCOT = 1,2 m²/hab.
- France = 0,7 m²/hab.

Densité en m² pour 1000 hab.

	SCOT	Languedoc Roussillon
<300 m ²	590	485
>300 m ²	2169	1193

Surface de vente

- <300 m² = 90 138 m²
- >300 m² = 331 580 m²

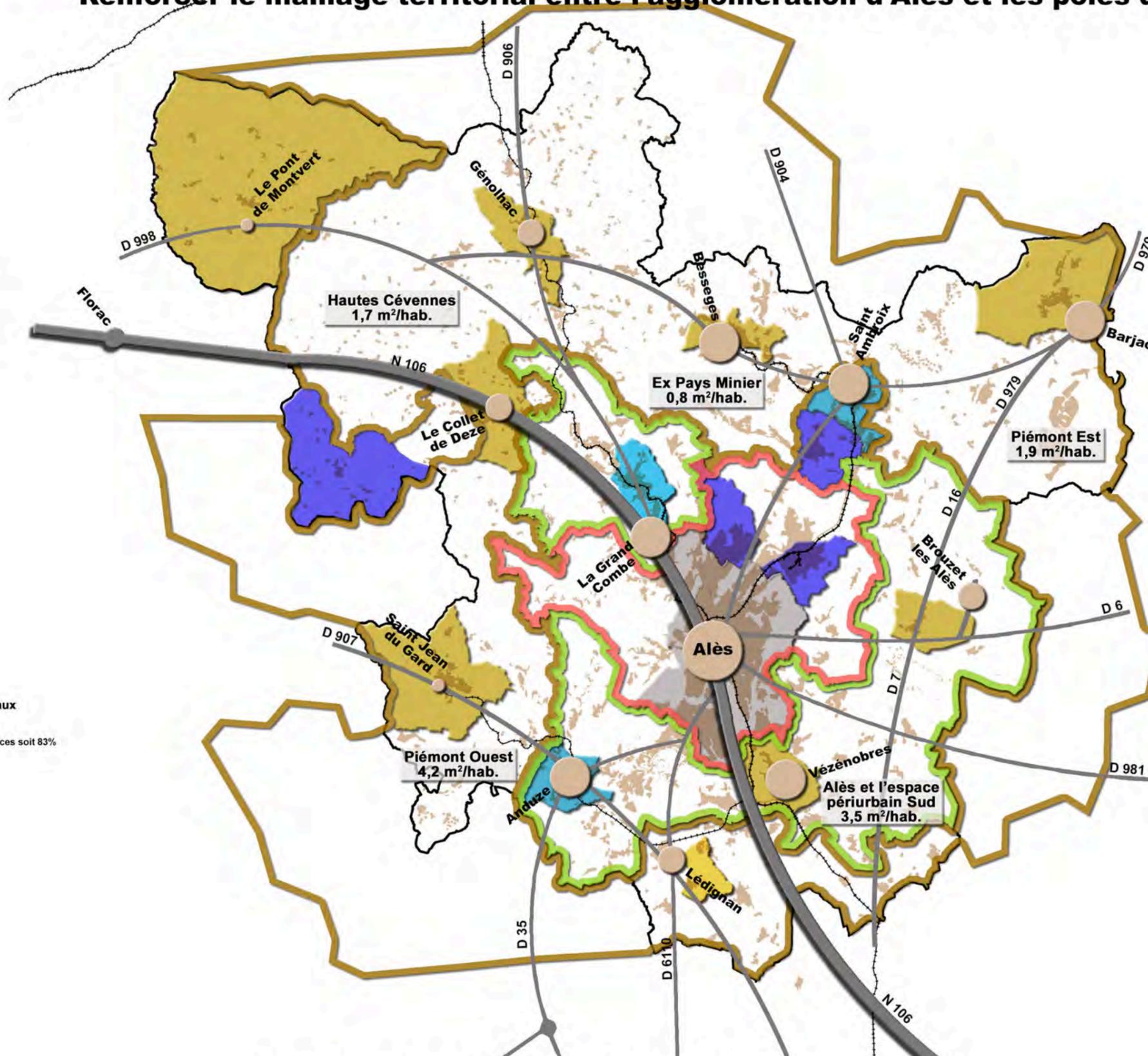
LEGENDE

Les différents pôles commerciaux

- Pôle majeur commercial
Alès, Saint Christol les Alès 105 commerces soit 83%
- Pôle secondaire commercial
- Pôle de proximité
- Pôle relais

Zone de chalandise circonscription d'Alès

- Zone Primaire
- Zone Secondaire
- Zone Tertiaire



Soutenir, conforter, développer les dynamiques commerciales
Schéma 8



2.4 Développer l'attractivité

2.4.1 Développer, diversifier et améliorer le parc de logement

Le parc de logement du Pays Cévennes se caractérise par un parc globalement ancien, une forte prépondérance des maisons individuelles, une concentration des logements sociaux dans la Communauté d'Alès Agglomération et l'ex bassin minier, et une augmentation de la proportion de la part des résidences secondaires. Pour être attractive, l'offre actuelle nécessite d'être adaptée aux évolutions démographiques, sociales et environnementales.

Les élus du Pays Cévennes ont engagé avec le Schéma directeur de l'habitat un travail prospectif pour fixer des priorités et définir des moyens adaptés pour intervenir sur le parc de logement. En proposant des orientations territorialisées pour la politique de l'habitat ce travail s'intègre dans le projet d'aménagement défini dans le Schéma de cohérence territoriale.

Le schéma de l'habitat identifie cinq territoires aux enjeux différents en matière de logements :

- ❑ Pour les Hautes-Cévennes, il s'agit de requalifier l'habitat ancien, développer le parc privé et social et adapter les logements au vieillissement de la population.
- ❑ Pour l'ex Pays Minier, il s'agit de renouveler le parc social, améliorer le parc privé, implanter de nouvelles formes de logements neufs pour les jeunes ménages et les actifs.
- ❑ Pour le Piémont, il s'agit de développer le parc privé et social et maintenir l'accession abordable.
- ❑ Pour le Péri-urbain, il s'agit de renouveler le parc social, améliorer le parc ancien, organiser et diversifier le développement résidentiel neuf.
- ❑ Pour l'agglomération d'Alès, il s'agit de renouveler le parc social, améliorer le parc ancien, organiser et diversifier le développement résidentiel neuf.

La politique mise en place par le Pays Cévennes pour répondre à ces enjeux est cohérente avec les lois « Grenelle » et les nouveaux objectifs de l'ANAH. Elle participe localement à la mise en œuvre de la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés de l'ANAH à travers :

- ❑ La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : l'objectif étant de réduire le nombre de locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage. Il s'agit notamment de réhabiliter ces logements indignes ou très dégradés.
- ❑ La rénovation thermique des logements : la rénovation et l'amélioration thermique des logements est un enjeu de premier ordre pour réduire le nombre de ménages en situation de précarité énergétique¹.
- ❑ L'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes : l'objectif est ici d'aider au maintien des personnes âgées à domicile et à l'adaptation du logement pour limiter la dépendance des personnes âgées ou en situation de handicap.

- ❑ L'incitation au développement d'une offre de logements à loyers et charges maîtrisés, via un conventionnement entre les propriétaires bailleurs et l'ANAH
- ❑ L'humanisation des centres d'hébergements à travers des projets de réhabilitation, de mise aux normes ou de transformation de structures d'hébergement.

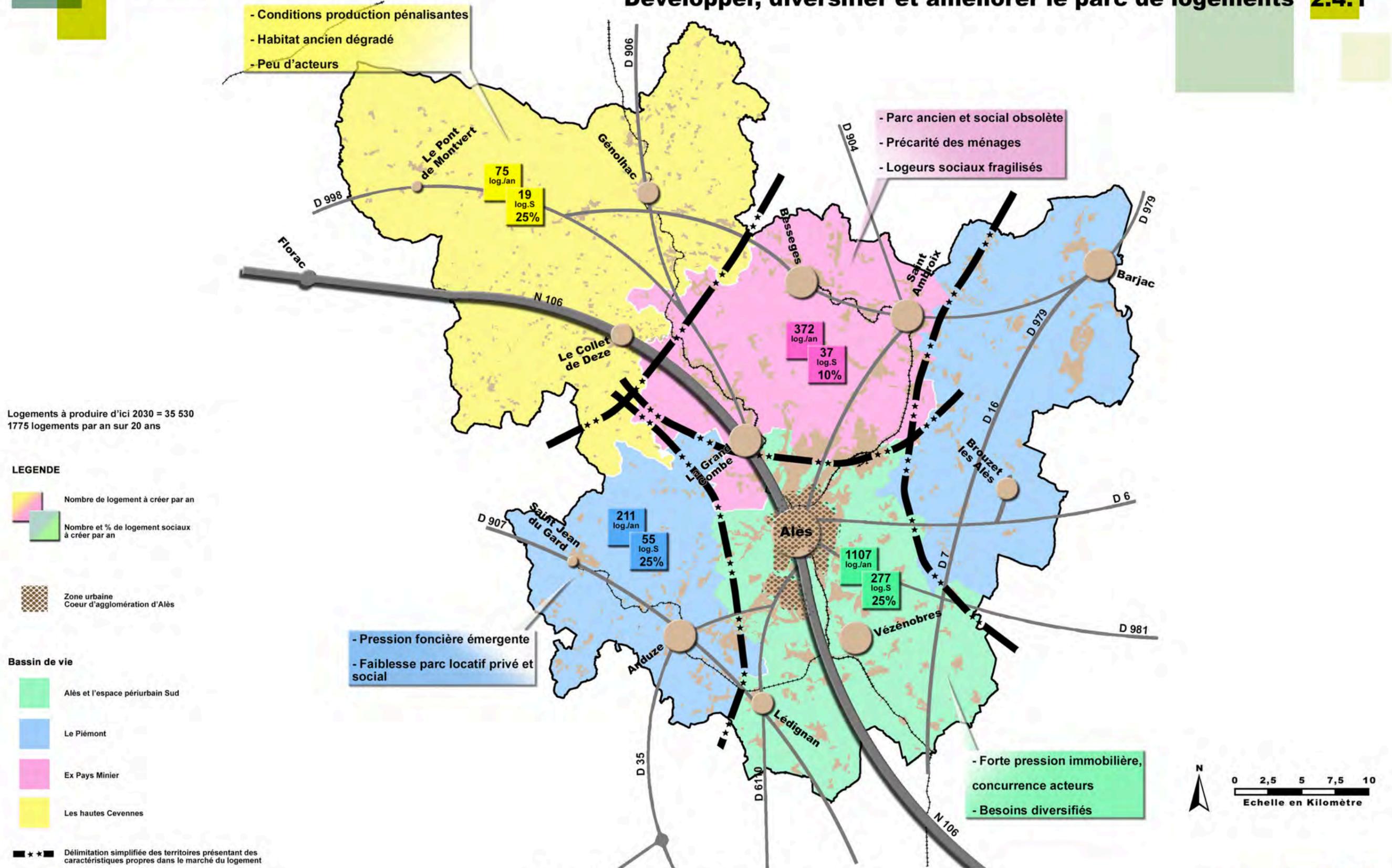
Sur ces cinq territoires, les orientations données dans le parti d'aménagement consistent à accompagner les collectivités du Pays Cévennes pour permettre à travers les P.L.U et les P.L.H de :

- ❑ **Améliorer le parc ancien**, souvent inconfortable et désaffecté, lutter contre l'habitat indigne et, de manière générale, utiliser davantage les opportunités de densification à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes.
- ❑ **Développer l'offre locative sociale sur tout le territoire.**
 - Sur le Haut-Pays et le Piémont : la priorité est portée sur la réalisation de petites opérations de logements sociaux en phase avec les besoins recensés et en mobilisant le potentiel du bâti ancien désaffecté.
 - Sur le secteur d'Alès et de la Plaine : le parc ancien désaffecté, bien que de plus en plus rare, constitue toujours une opportunité à mobiliser. L'essentiel de la nouvelle production en logement social peut reposer sur le neuf comme moyen privilégié de produire de façon significative. L'intégration de logements sociaux dans les opérations immobilières d'ensemble visant à la mixité de l'habitat représente une piste d'intervention prioritaire sur les zones à fort développement résidentiel.
 - Sur ce volet du logement social, une attention est portée sur le développement d'une offre nouvelle pour les ménages les plus modestes par la mobilisation de financements spécifiques : PLAI dans le parc public, PST dans le parc privé.
- ❑ **Favoriser une production neuve diversifiée et mieux adaptée aux besoins locaux.** Cette diversité permet de répondre aux nouvelles attentes des jeunes ménages et des personnes vieillissantes, pour lesquelles la maison de lotissement éloignée des services et lourde à entretenir ne constitue plus l'aspiration principale. Elle permet également de favoriser une mixité sociale et générationnelle.
- ❑ **Promouvoir la qualité urbaine et le développement durable.** Il s'agit d'encourager l'innovation dans les bâtiments et dans les formes urbaines, en mobilisant les savoir-faire locaux. Il s'agit également de favoriser la construction de bâtiments économes en énergies. Ceux-ci sont à la fois utiles pour maîtriser la consommation énergétique et ses incidences environnementales et pour éviter des surplus de dépenses énergétiques pour les ménages dans les prochaines années.
- ❑ **Prendre en considération dans la conception et la production de logements nouveaux les objectifs du territoire** en matière de préservation du foncier agricole productif, de renforcement des pôles de centralités structurants et de l'agglomération alésienne, de convivialité des villages, de mixité sociale, d'accessibilité aux personnes présentant des handicaps, et de performance énergétique. Les nouveaux espaces urbanisés gagneront à s'intégrer dans le paysage pour proposer des espaces de qualité. Ils pourront en particulier s'appuyer sur la trame verte et bleue pour proposer des interfaces villes-campagne de qualité.

¹ Sont considérés en situation de précarité énergétique les ménages consacrant plus de 10% de leurs ressources à leurs factures d'énergie.

2.4 Développer l'attractivité

Développer, diversifier et améliorer le parc de logements 2.4.1



2.4 Développer l'attractivité

Développer, diversifier et améliorer le parc de logements 2.4.1BIS

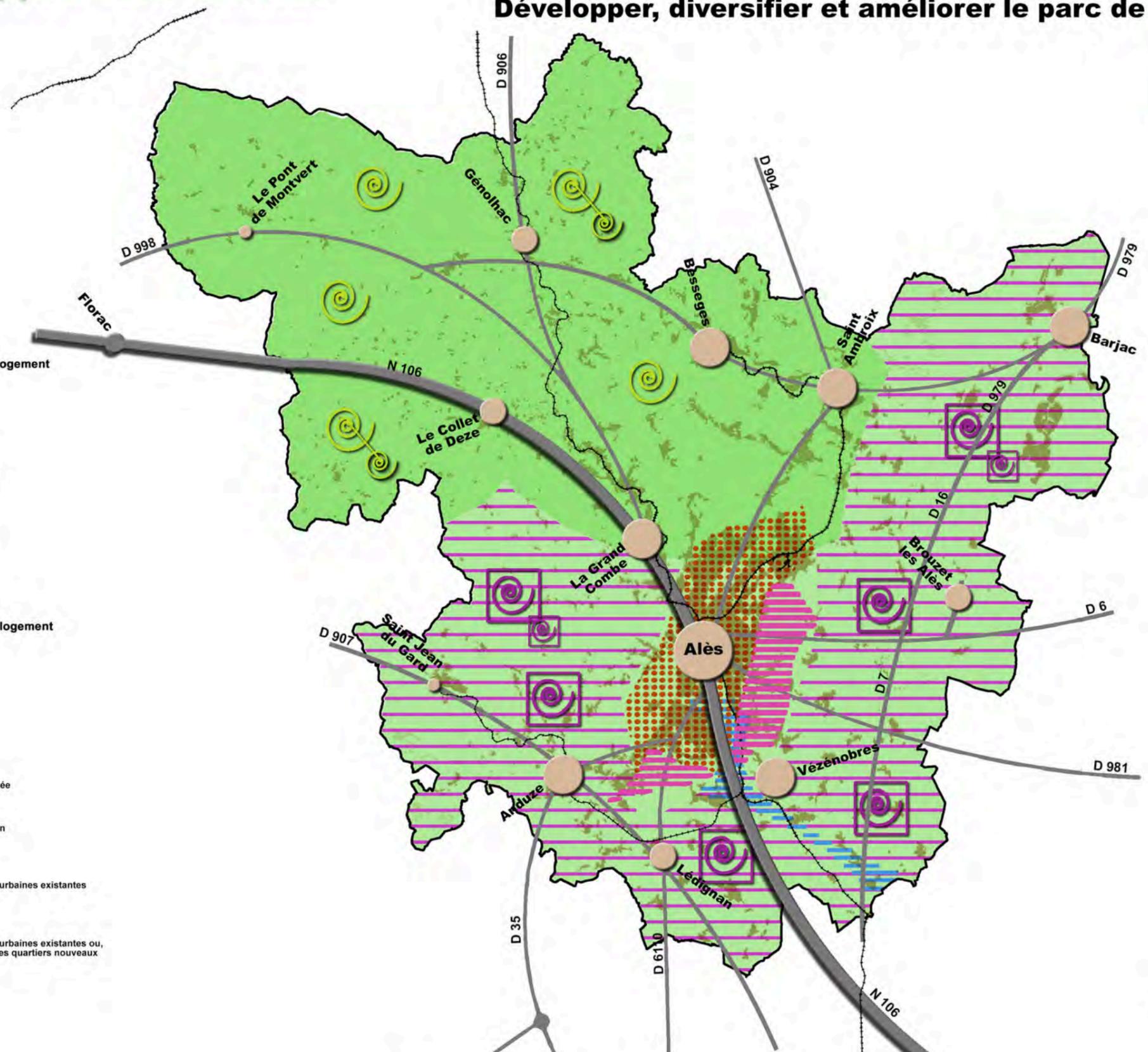
LEGENDE

Territoire à soutenir pour la production de logement

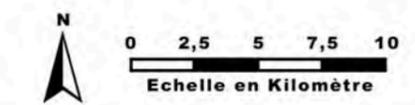
-  Soutenir / Conforter
-  Développer les villages et les hameaux
-  Densifier les villages ou les hameaux ou créer des hameaux nouveaux

Territoire à maîtriser pour la production de logement

-  Maîtriser
-  Intensifier la ville
Renouvellement urbain
Conserver une ville durable
-  Contenir l'expansion urbaine non maîtrisée
-  Développement du coeur d'agglomération
Moyen / Long terme
-  Intensifier l'Habitat dans les enveloppes urbaines existantes
-  Intensifier l'Habitat dans les enveloppes urbaines existantes ou,
développer des hameaux nouveaux ou des quartiers nouveaux
-  Plaine inondable



Modes de productions des logements schéma 10



- ❑ **Relier les secteurs urbanisés par un maillage de voies de communication sécurisées** (voie ferrée principalement) qui contribuent à maintenir l'attractivité résidentielle de l'ensemble des composantes du territoire. Des infrastructures modernes, des déplacements fluides et fiables pour tous les âges contribuant fortement à la qualité des modes de vie possibles sur le territoire.
- ❑ **Créer un pôle commun d'échanges et de conseils.** Cette orientation vise à favoriser les lieux d'échanges entre partenaires faisant le point sur les évolutions du marché et à mettre en œuvre un pôle technique d'assistance et de conseils au montage des futurs programmes immobiliers à disposition des communes et EPCI (étude en amont des projets, approche de la faisabilité, aide à la négociation avec des promoteurs publics et privés sur le contenu des programmes, aide au montage...).
- ❑ Le territoire du Pays Cévennes est selon les secteurs, soit sous-investi (Hautes Cévennes, Piémont), soit l'objet de concurrence (foncier en particulier) sur les parties les plus attractives pour l'investissement immobilier (La Plaine).

Il convient de **favoriser la clarification et l'organisation du rôle des acteurs publics**. Il s'agit ici d'apporter une efficacité optimisée de l'investissement public par une meilleure définition du rôle de chacun des acteurs concernés.

Confère carte

Schéma 9 : objectifs de production de logements

Schéma 10 : modes de production de logements

2.4.2 Développer une offre touristique de qualité

La richesse des patrimoines naturels, bâtis et culturels fait du Pays Cévennes un territoire à fort potentiel touristique, encore insuffisamment développé malgré les démarches et initiatives de qualité prises par les responsables et acteurs touristiques. Au-delà des emplois créés, le tourisme est générateur à la fois de dynamiques commerciales et de services d'une part et d'un renouvellement d'image d'autre part qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Une marge significative de progression existe dans ce domaine d'activité stratégique pour le territoire. Les acteurs du tourisme souhaitent développer cette activité dans le respect de l'authenticité, des équilibres environnementaux et des valeurs d'accueil et de partage du Pays Cévennes. Les orientations retenues pour le développement touristique du territoire consistent à :

- ❑ **Elargir la saisonnalité d'accueil** en proposant des activités et séjours hors-saison et en augmentant la qualité et les capacités d'hébergement, notamment hôtelier.
- ❑ **Valoriser la destination du Pays Cévennes** en professionnalisant l'offre touristique avec du personnel qualifié et des hébergements touristiques de qualité.
- ❑ **Diversifier la clientèle, attirer et fidéliser de nouveaux publics** en soutenant les projets de tourisme à forte valeur ajoutée tels que Mercoirol, les Thermes des Fumades et le golf de St-Hilaire, ou d'autres projets touristiques d'importance (centre de formation, pôles

d'attraction). L'implantation du projet de golf, qui est prévue à court / moyen termes, est pensée en relation avec la future voie de contournement Est d'Alès

- ❑ **Conforter le développement des trois pôles touristiques majeurs** du territoire : Anduze / Vallée de St Jean du Gard, l'agglomération d'Alès et le secteur de la vallée de la Cèze.

Un tel projet appelle à la fois des équipements nouveaux et structurants et la poursuite de la stratégie concertée entre collectivités locales et acteurs du tourisme de développement de la Destination Cévennes (cf. notamment www.cevennes-tourisme.fr) autour des « voyages dans l'archipel des mondes à part cévenols » initiée par le Pays Cévennes.

Confère carte

Schéma 11 : développement touristique - sites et hébergements

2.4.3 Valoriser les richesses et ressources de l'environnement cévenol

Les paysages et les ressources naturelles contribuent fortement à la perception de l'environnement cévenol. La mémoire collective et l'histoire économique et culturelle des lieux ont également une part importante dans l'identité du territoire.

Les paysages façonnés par les activités agro-sylvo-pastorales, la culture du châtaigner, la sériciculture, et les activités minières sont remarquables : cultures en faïsses, petite hydraulique, hameaux disséminés au cœur des vallées cévenoles, mas, et patrimoine bâtis remarquables sont autant d'expressions significatives des richesses patrimoniales de l'environnement cévenol. Le territoire dispose aussi d'importantes richesses naturelles étroitement liées aux activités humaines du passé ou du présent car « en Cévennes, la main de l'homme est partout ».

Le parti d'aménagement veille à :

- ❑ **Favoriser le développement des activités humaines qui participent à la préservation et à la valorisation des ressources et de l'environnement cévenol** dans une relation homme/nature harmonieuse qui a façonné le territoire (agriculture, élevage, châtaigneraie, exploitation du bois, agro-tourisme, éco-tourisme, ...).
- ❑ **Préserver les principales perspectives paysagères depuis les axes de circulation** qui offrent des points de vue significatifs du territoire, en cohérence avec les dynamiques de développement socio-économique local.
- ❑ **Favoriser la meilleure intégration architecturale et paysagère des opérations d'aménagement dans leur environnement.** La qualité de l'intégration de ces opérations conditionne la qualité des paysages cévenols du futur, et constituera la marque de notre époque.
- ❑ **Préserver les richesses patrimoniales** parfois négligées. Beaucoup d'éléments sont menacés par l'usure du temps et par l'oubli. Leur mise en valeur en cohérence avec des dynamiques socio-économiques (touristique, agricole, pastorale, sylvicole, d'accueil de populations, d'activités nouvelles, ...) est une solution efficace pour les préserver et pour rendre accessibles ces témoignages de la vie cévenole d'hier et d'aujourd'hui.

2.4 Développer l'attractivité

Développer une offre touristique de qualité

2.4.2

LEGENDE

Promouvoir la découverte du territoire

- Chemin de Stevenson GR
- GR
- Voie Régordane
- Train à vapeur
- Voie verte existante
- Voie verte projet

123 Conforter le développement des trois pôles touristiques majeurs

- Routes touristiques majeures identifiées par le Parc National des Cévennes (N106 et corniche des Cévennes)

Valoriser les richesses locales

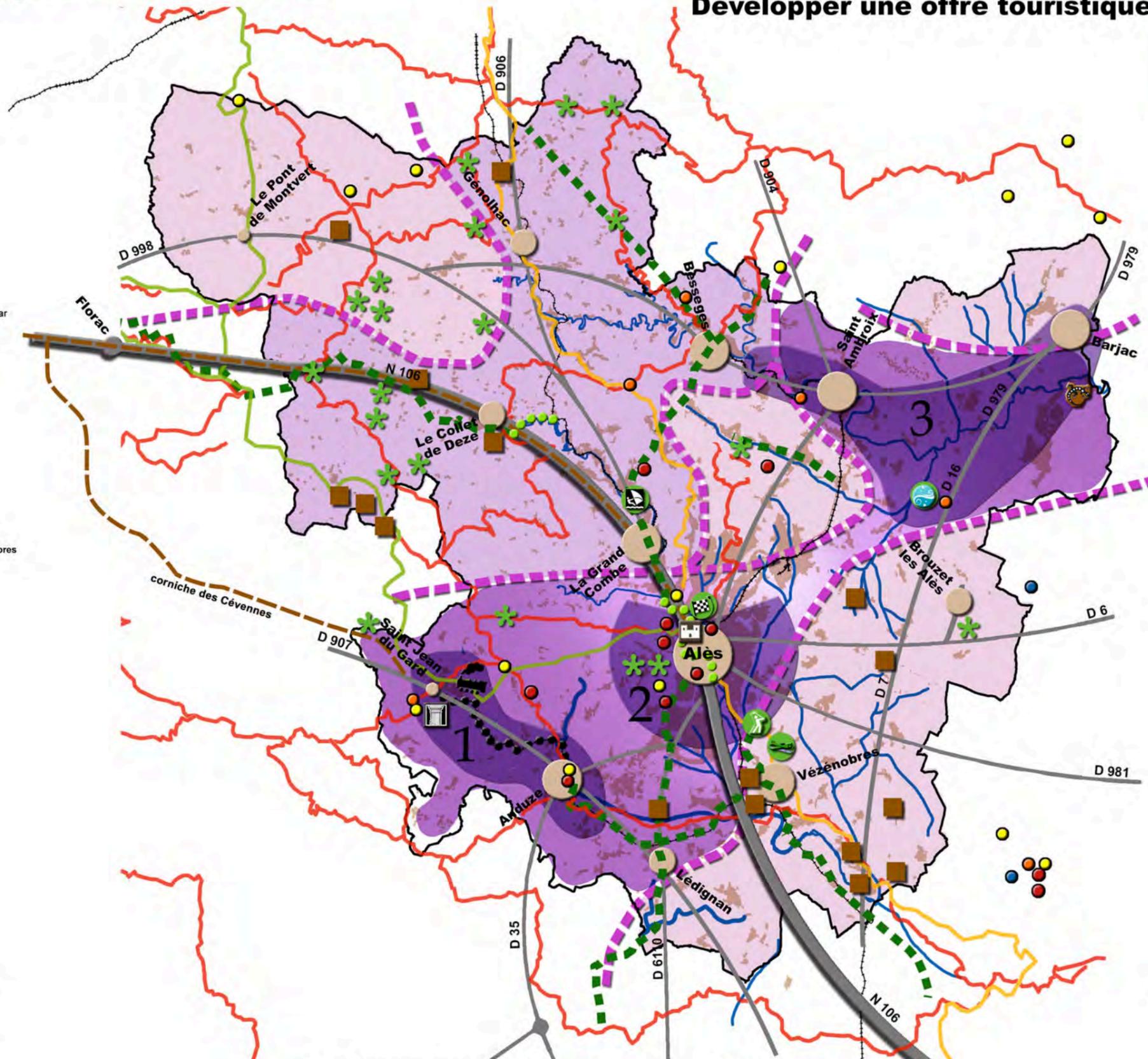
- Grotte Salamandre
- Musée des Vallées Cevenoles
- Fort Vauban à Alès
- Mercoïrol Plans d'eau
- Thermes des Fumades
- Golf Saint-Hilaire-de-Brethmas & Vézénobres
- Aéroport de Deaux
- Pôle mécanique

Développer l'accueil

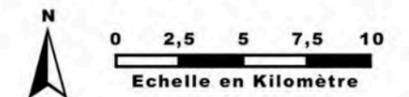
- Répartition des Hébergements
- Répartition des Hébergements de 20 à 24% soit un total de 64%
- Répartition des Hébergements de 4 à 7% soit un total de 25%
- Répartition des Hébergements de 1 à 3% soit un total de 11%

Préserver les atouts touristiques

- Monument
- Musée
- Site naturel, Grotte et Parc animalier
- Equipement touristique
- Elément à caractéristique patrimonial
- Point de vue remarquable



Développement touristiques: Sites et hébergements
Schéma 11



Dans un territoire où moins de 10% du sol est urbanisé et où la présence et les activités humaines participent pleinement à la préservation et à la valorisation des richesses de l'environnement cévenol, ces objectifs s'inscrivent dans la stratégie de développement durable du territoire et d'accueil de nouvelles populations.

Confère carte

Schéma 12 : valorisation des richesses naturelles et paysagères

2.4.4 Soutenir les actions et politiques culturelles

La culture est un élément moteur de l'attractivité et de la notoriété d'un territoire. Elle contribue à la construction de son image, à son rayonnement et à son dynamisme. A l'échelle du Pays Cévennes, comme à celle des communes et intercommunalités, la culture est un facteur de « vivre ensemble » et de cohésion sociale. Les élus du Pays Cévennes souhaitent que le rôle et l'importance de l'action culturelle soient reconnus et favoriser par le SCoT.

Cette reconnaissance passe par la mise en valeur et le soutien de la culture dans ses différentes composantes notamment la promotion du patrimoine culturel, l'organisation de manifestations ponctuelles et l'accompagnement d'associations.

Le Pays des Cévennes bénéficie d'une histoire et d'un patrimoine architectural très riches, largement préservés et mis en valeur. Ce patrimoine se compose de différents éléments parmi lesquels on peut citer :

- Le petit patrimoine à valeur architecturale, environnementale ou historique,
- Le patrimoine industriel lié à la culture du ver à soie ou l'exploitation de la mine de la mine, comme héritage architectural mais aussi comme mémoire de savoir-faire faisant partie de la culture cévenole,
- Les perspectives et grandes unités paysagères qui, dans leurs composantes naturelles et bâties, ont structuré le territoire,
- La mémoire des lieux et des habitants dans un territoire qui a connu de nombreux faits historiques marquants tel que les Camisards ou l'essor industriel.

Les élus du Pays Cévennes soutiennent les initiatives privées et publiques œuvrant pour la mise en valeur et la préservation de ces éléments, comme de l'innovation culturelle, qui participent de l'attractivité touristique. De multiples associations ont développé des manifestations et programmations ambitieuses. Peuvent être citées de façon non exhaustive :

- La programmation de la scène internationale du Cratère, le festival de film itinérances, le festival des Fous Chantants, la semaine Cévenole à Alès,
- Le musée des Vallées Cévenoles (Maison rouge) de Saint Jean du Gard.
- Le festival Volo Biòu et le Printemps de la sculpture en pays de Cèze à Saint Ambroix.
- Le festival Chansons de Paroles à Barjac.
- Le musée du Désert à Mialet.

- Le festival nature programmé par le Parc National des Cévennes.
- Le festival des métiers d'Art du Pont de Montvert.

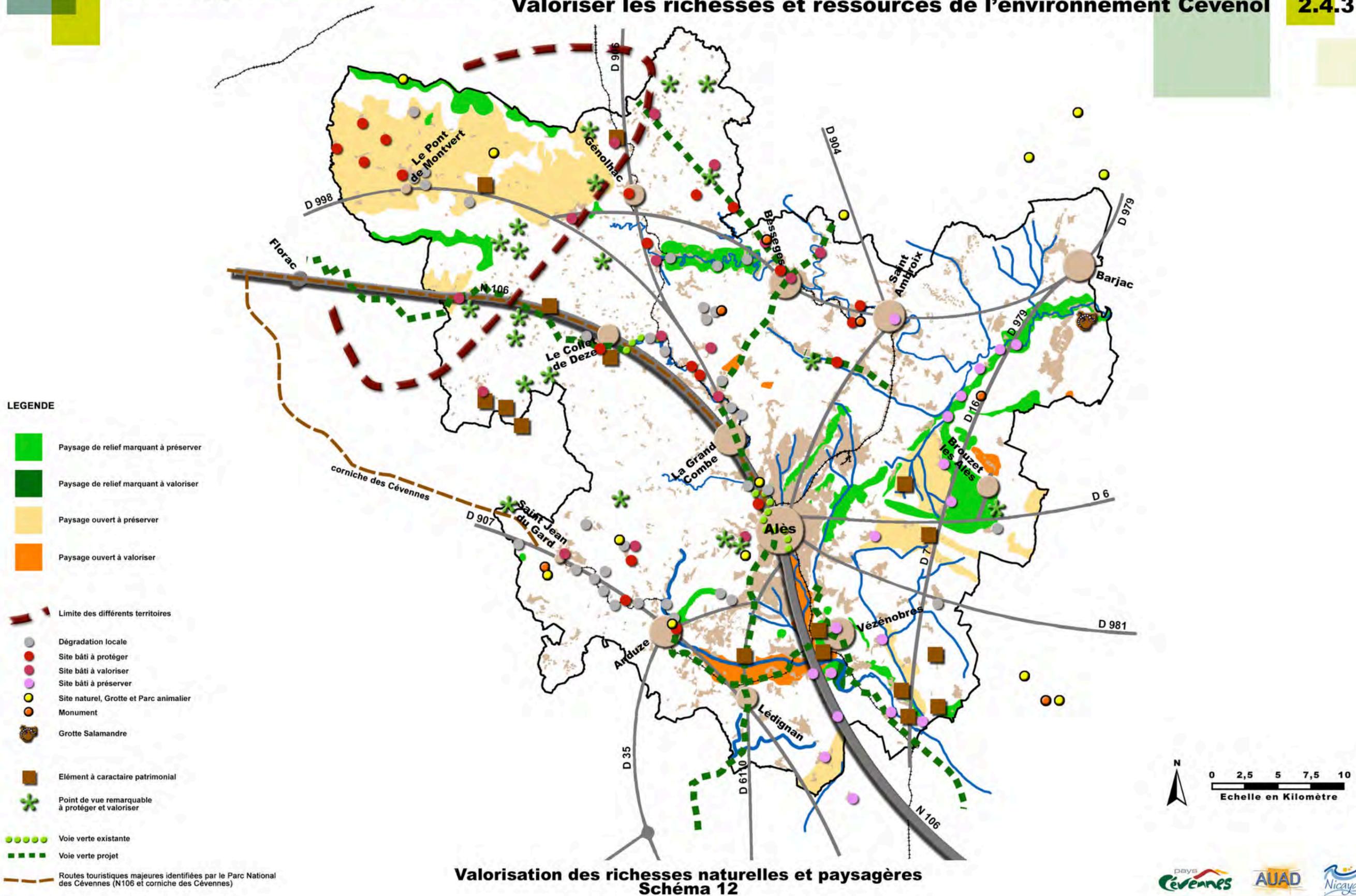
Le Pays Cévennes abrite une diversité d'institutions et d'associations grandes et petites qui participent à l'animation du territoire et à la cohésion sociale. Pour préserver ce tissu culturel, il convient de préserver, maintenir et développer les lieux de diffusion (accueil de spectacles extérieurs, musées, bibliothèques, ...) et de création.

Les élus du Pays Cévennes rappellent leur volonté de développer et promouvoir l'action culturelle sur l'ensemble du territoire. Cela implique que soit présent au sein de chaque secteur un niveau d'équipements culturels et éducatifs satisfaisant, accessible à tous et cela aux différents niveaux de pôle de centralité (pôle majeur, secondaires et de proximité) comme dans les territoires ruraux.

2.4 Développer l'attractivité

Valoriser les richesses et ressources de l'environnement Cévenol

2.4.3



2.5 Prendre notre part des grands enjeux environnementaux

Dans un contexte de prise de conscience des défis écologiques, l'aménagement est l'un des premiers champs interpellé pour améliorer la relation de l'homme avec la nature. Les lois Grenelle I et II confèrent au SCoT le rôle pivot pour faire évoluer les usages, avec notamment des possibilités d'orientations en matière de protection des ressources, de maîtrise et de performance énergétiques, de préservation de la biodiversité et des paysages, de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de la circulation automobile.

Le Pays Cévennes souhaite prendre une part active à ces défis en les intégrant dans son parti d'aménagement et en favorisant leur cohérence avec ses propres enjeux de développement. Parmi ces priorités environnementales, une attention toute particulière est portée à la préservation des espaces naturels et agricoles, à la préservation de la ressource en eau et à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Face à ces défis environnementaux, les responsables du territoire souhaitent promouvoir une approche dynamique et ouverte qui conjugue dynamiques de développement et de préservation. La stratégie vise à mettre en synergies l'un et l'autre au bénéfice des habitants et visiteurs du Pays Cévennes, d'aujourd'hui et de demain.

Ces orientations sont prises en compte de manière transversale dans chacun des enjeux abordés par le PADD. Ainsi, la structuration d'une armature urbaine territoriale en lien avec les mobilités, la recherche de formes urbaines denses et intégrées à l'environnement, le soutien au développement d'une économie locale et de filières courtes... sont autant d'orientations qui inscrivent le territoire dans un développement durable.

2.5.1 Favoriser un usage maîtrisé et économe de l'espace

Le Pays Cévennes s'est aménagé suivant différentes logiques qui permettent aujourd'hui d'identifier quatre territoires que l'homme a investi selon des formes urbaines et des modes différenciés : les Hautes-Cévennes, l'ex-pays minier, l'agglomération alésienne et le piémont. L'organisation et les dynamiques d'évolutions actuelles de ces territoires ont conduit à définir des objectifs de croissance urbaine territorialisés précisés plus en amont du PADD (cf. 2.3 *orienter les dynamiques actuelles de redéveloppement*).

Les objectifs de développement de chacun de ces territoires définis dans le SCoT du Pays Cévennes résultent d'un parti d'aménagement qui :

- ❑ **Favorise un usage équilibré de l'espace**, en privilégiant la densification des enveloppes urbaines et des futurs espaces urbanisés ainsi que la création d'unités de vie nouvelles (hameaux, quartiers) denses, permettant d'offrir un mode de vie attractif et préserver les terres agricoles de qualité, notamment celles exploitables de façon mécanisée.
- ❑ **Précise les conditions d'un développement pertinent des communes** avec le souci de concilier les objectifs de construction de logements nouveaux (indispensables pour maintenir et accueillir de nouvelles populations et pour assurer la mixité sociale), de préservation du cadre de vie et d'intégration dans l'environnement.

- ❑ **Définit les outils mis à disposition des communes pour la réalisation de formes urbaines durables** (stratégie foncière, charte architecturale et paysagère).

Ce parti d'aménagement permet d'intégrer l'évolution démographique positive souhaitée par les élus du territoire et correspondant au scénario dynamique de l'INSEE (50.000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030), dans des formes urbaines durables et économes en espaces.

L'analyse foncière réalisée dans le cadre du diagnostic a montré que le potentiel d'urbanisation déjà identifié dans les documents d'urbanisme des communes du SCoT permettait de répondre quantitativement et à l'échelle du Pays aux besoins de développement projetés (soit entre 1.650 et 2.150 ha. pour la construction de 35.340 logements d'ici 2030). Les orientations du SCoT proposent des orientations permettant **d'assurer la meilleure répartition de cette population sur le territoire en cohérence avec l'armature urbaine et des pôles de centralité, des réseaux de communication et de transport en commun et des conditions d'accompagnement au plan environnemental.**

La stratégie d'aménagement doit ainsi permettre d'atteindre sur le territoire une densité démographique moyenne de 116 hab./km², ce qui correspond à la moyenne nationale métropolitaine actuelle. En cohérence avec l'organisation projetée du territoire, cette stratégie incite à une densité plus importante dans les milieux urbains proches des transports collectifs et notamment ferrés, des services et des commerces

Pour œuvrer dans ce sens, le D.O.G définit des objectifs de densité moyenne par formes urbaines (hameaux, bourgs, villes, ville-centre) et par typologie de bâti, applicables dans les communes du Pays.

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec ceux du Grenelle de l'environnement en favorisant un développement respectueux de l'environnement et des activités qui participent à le valoriser.

Confère carte

Schéma 13 : orientations foncières urbanistiques

2.5.2 Préserver et développer les espaces agricoles, pastoraux et forestiers

Les espaces agricoles, pastoraux et forestiers font l'objet d'évolutions rapides notamment dans les secteurs du territoire soumis à une forte pression foncière et dans les secteurs fortement protégés dans lesquels l'activité humaine participe de moins en moins à l'entretien des espaces. Il apparaît donc important de les préserver et d'adapter les usages futurs de l'espace pour permettre leur cohabitation harmonieuse avec les espaces urbanisés.

Le Pays Cévennes bénéficie d'espaces remarquables qui sont reconnus et qui bénéficient de protections efficaces et pérennes (zone cœur du Parc National des Cévennes, zones Natura 2000, ...). D'autres parties du territoire ont été identifiées par des inventaires scientifiques (Z.N.I.E.F.F, arrêtés de protection des biotopes, sites géologiques remarquables, ...) qui ont conduit nombre de communes à les préserver dans leurs documents d'urbanisme.

2.5

Prendre notre part des grands enjeux environnementaux

Favoriser un usage maîtrisé et économe de l'espace

2.5.1

Total densité 2030 = 113 Hab./Km²
 Total densité 2009 = 85 Hab./Km²

LEGENDE

Territoire du SCOT chiffres clés

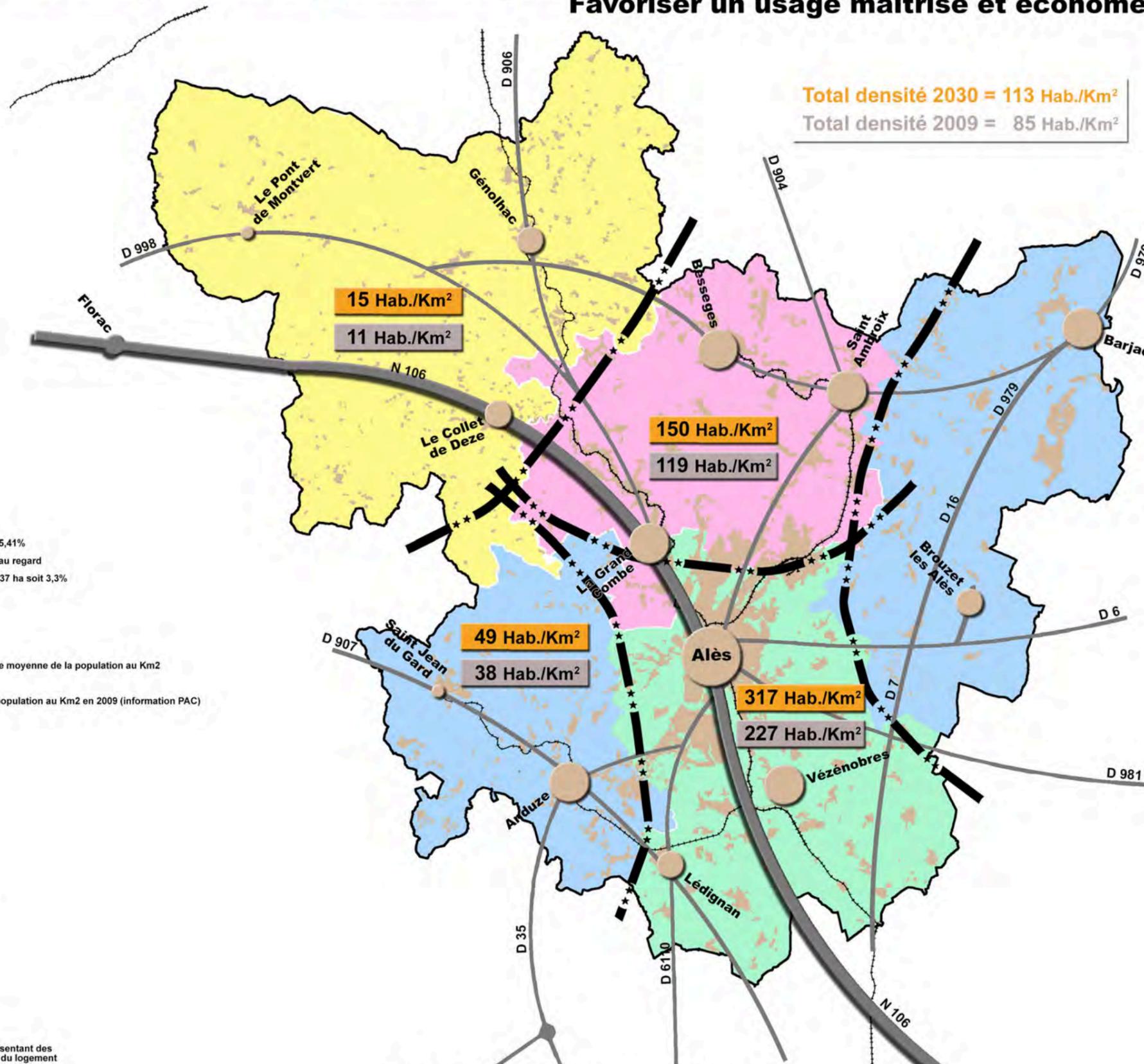
- Superficie 180 613 ha
- Surface urbanisée et potentiellement urbanisable 15 497 ha soit 8,78%
- Superficie déjà urbanisée 9 562 ha soit 5,41%
- Superficie potentiellement urbanisable au regard de l'étude foncière pour le logement 5 937 ha soit 3,3%

Hab./Km² Prospective 2030 Densité démographique moyenne de la population au Km2
Hab./Km² Densité démographique moyenne de la population au Km2 en 2009 (information PAC)

Superficie des territoires

Agglomération d'Alès	38 346 ha
Le Piémont	55 331 ha
Ex Pays Minier	31 804 ha
Les hautes Cevennes	57 563 ha

*** Délimitation simplifiée des territoires présentant des caractéristiques propres dans le marché du logement



Orientations foncières urbanistiques
Schéma 13

A proximité de ces espaces remarquables cohabitent des espaces naturels et agricoles que le parti d'aménagement propose de maintenir et valoriser :

- ❑ Les espaces agricoles et pastoraux, supports d'activités économiques pour le futur (qualité des sols, activités agricoles mécanisables, possibilités d'irrigation, ...) et essentiels pour la vitalité des parties rurales du territoire.
- ❑ Les espaces boisés qui jouent un rôle précieux pour la production de ressources locales (châtaigne, champignons, bois de chauffage, bois d'œuvre, ...) et pour la circulation de la faune.
- ❑ La préservation et la valorisation de ces espaces présente un intérêt stratégique pour le Pays Cévennes dans :
 - La lutte contre les incendies de forêt
 - La cohésion sociale et le dynamisme économique du territoire
 - Le maintien des paysages cévenols

À l'échelle du Pays Cévennes, 8 entités ont été identifiées, pour lesquelles la stratégie agricole et forestière du SCoT définit des objectifs territorialisés spécifiques :

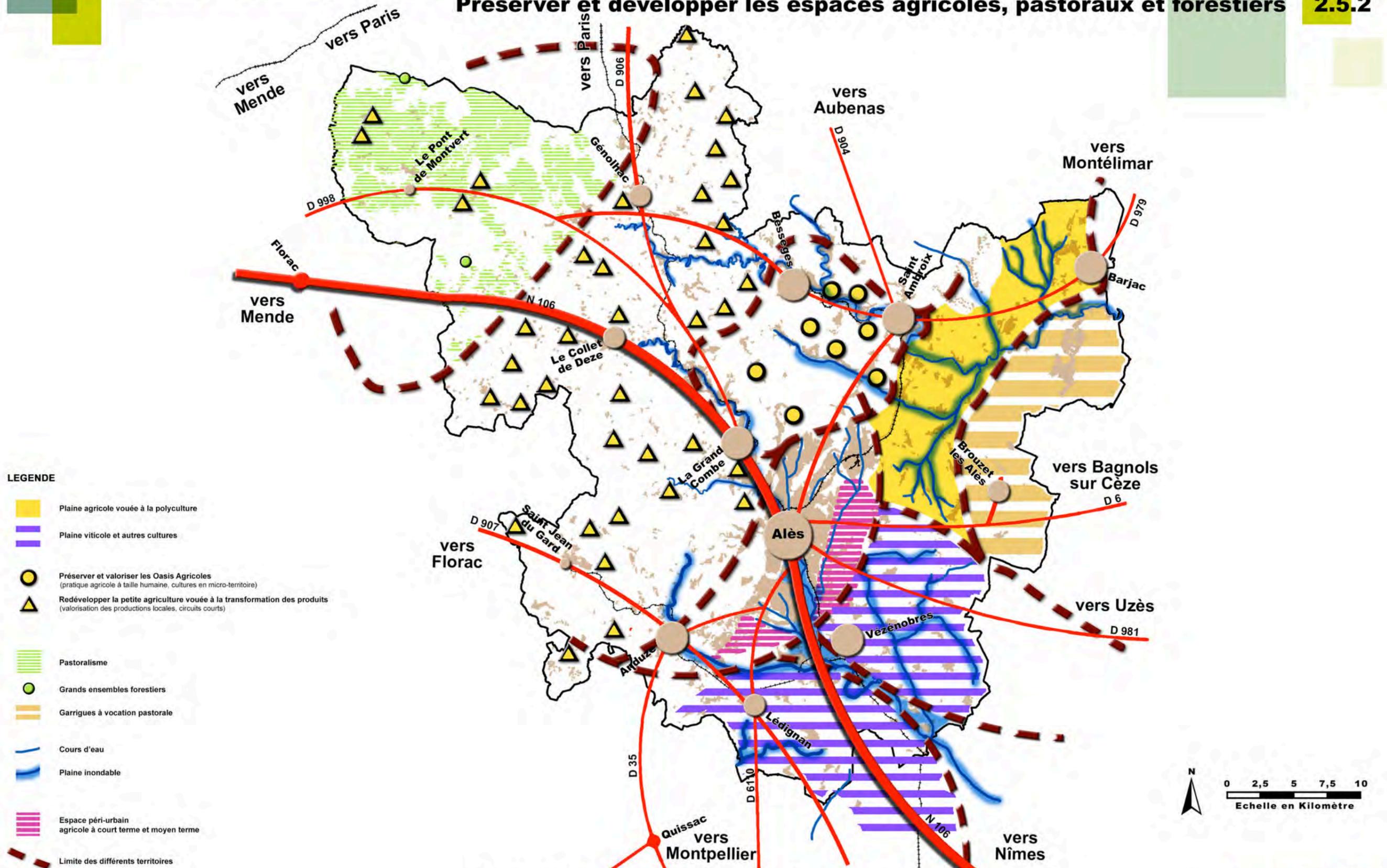
- ❑ Le secteur du Parc National des Cévennes et du Mont Lozère : l'objectif est de favoriser le maintien des activités pastorales et forestières en cohérence avec les orientations de la charte du Parc.
- ❑ Les vallées cévenoles : l'objectif est de soutenir la présence d'une petite agriculture locale orientée vers la transformation de produits ainsi que l'implantation d'entreprises d'exploitations forestières locales.
- ❑ Les vallées cévenoles minières : l'objectif est de préserver les oasis agricoles du territoire. Ces espaces correspondent aux exploitations implantées en fond de vallées qui sont aujourd'hui gagnées par l'urbanisation et qui représentent une véritable richesse agricole à préserver.
- ❑ La plaine agricole de Barjac : l'objectif est de favoriser le maintien et le développement de la polyculture.
- ❑ Les garrigues Sud : l'objectif est de conforter la vocation pastorale du territoire et ses aménités diverses.
- ❑ Les espaces péri-urbain : l'objectif est de préserver sur les court et moyen termes la présence des agriculteurs et travailler sur l'évolution vers une agriculture urbaine participant à la structuration de la trame verte.
- ❑ La plaine viticole : l'objectif est de soutenir la présence d'une activité viticole de qualité.
- ❑ L'agglomération d'Alès : l'objectif est d'accompagner la mutation des exploitations à l'échelle d'une génération compte tenu des enjeux de densification urbaine du territoire.

Sur chacune de ces entités, les objectifs du parti d'aménagement ont été définis dans le but de préserver des activités agricoles et forestières productives et cohérentes avec les enjeux de développement urbain identifiés sur les communes tout en favorisant le réinvestissement humain des espaces ruraux.

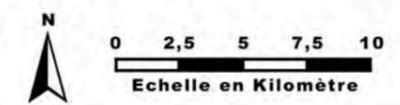
En adéquation avec la volonté de développer les filières courtes, la préservation des terres agricoles irrigables dédiées à la culture maraîchère est préconisée sur l'ensemble du territoire.

Confère carte

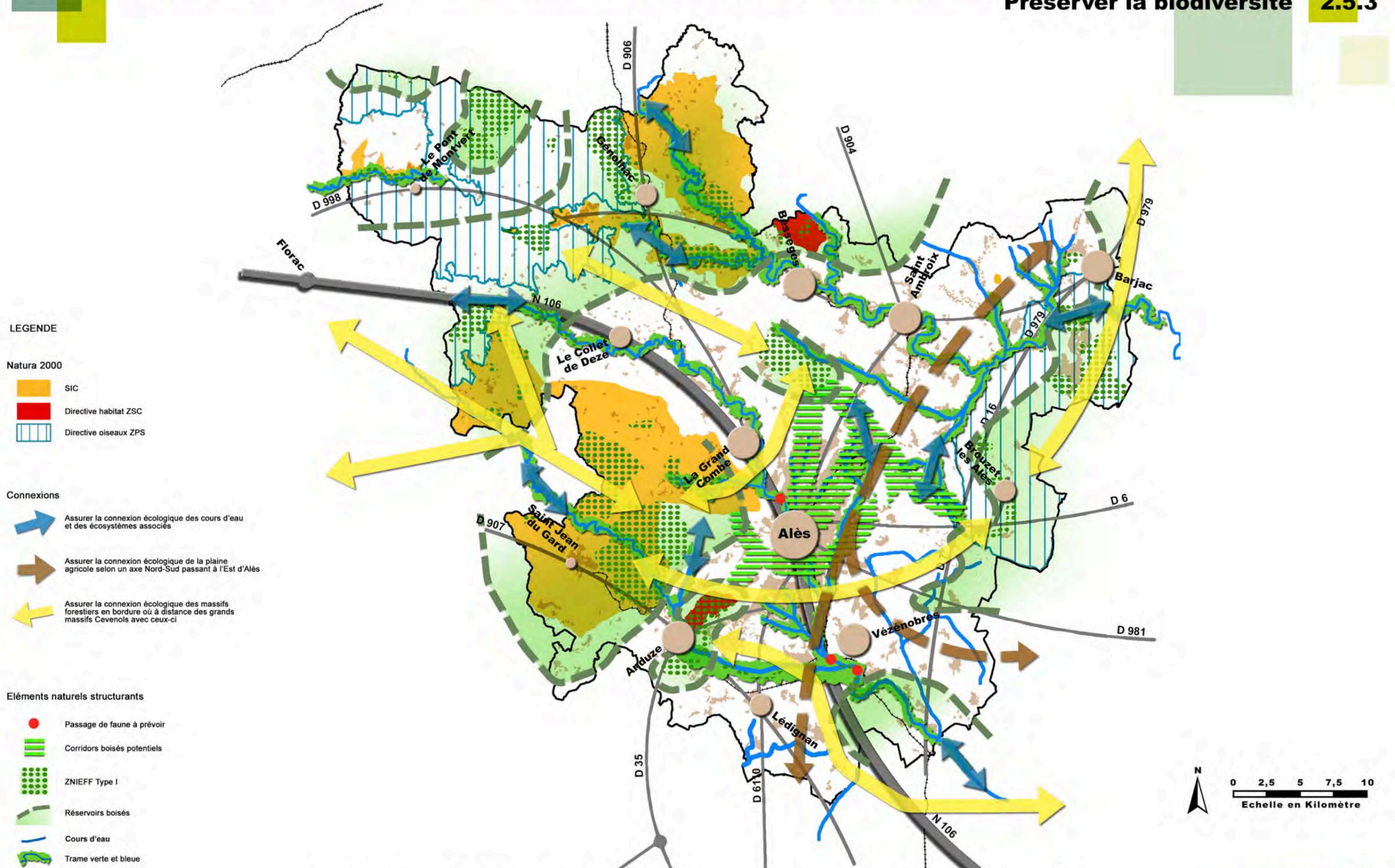
Schéma 14 : préservation des activités agricoles productives



- LEGENDE**
- Plaine agricole vouée à la polyculture
 - Plaine viticole et autres cultures
 - Préserver et valoriser les Oasis Agricoles (pratique agricole à taille humaine, cultures en micro-territoire)
 - Redévelopper la petite agriculture vouée à la transformation des produits (valorisation des productions locales, circuits courts)
 - Pastoralisme
 - Grands ensembles forestiers
 - Garrigues à vocation pastorale
 - Cours d'eau
 - Plaine inondable
 - Espace péri-urbain agricole à court terme et moyen terme
 - Limite des différents territoires



Préservation des activités agricoles productives
Schéma 14



Espaces et continuités naturelles et écologiques structurants de la trame verte et bleue
Schéma 15



2.5.3 Préserver la biodiversité

Dans un territoire au sein duquel près de 90% de la surface est composée d'espaces naturels et agricoles non urbanisés, la diversité des habitats, de la faune et de la flore est forte. De nombreuses espèces végétales et animales profitent des espaces boisés, des vallées et des zones humides du Pays Cévennes.

La qualité de la biodiversité dans le territoire ne s'apprécie pas à sa seule richesse spécifique et à la diversité des espèces qui y vivent. Elle se mesure également à la viabilité de ses peuplements, à sa diversité fonctionnelle, à la dynamique et à la qualité des milieux, à l'hétérogénéité des espaces et à la capacité de prévenir les altérations mécaniques et les invasions biologiques.

La qualité de la biodiversité du Pays Cévennes est reconnue et préservée par différents dispositifs de protection réglementaires (Parc National des Cévennes), par la conduite d'actions contractuelles (Natura 2000) ou par des inventaires scientifiques (ZNIEFF, arrêtés biotope, ...) et des démarches volontaires portées par les collectivités ou leurs groupements.

Par leurs choix d'aménagement et par leur mode de gestion de ces espaces, les collectivités locales jouent un rôle important dans la préservation de cette qualité. Différentes démarches sont d'ores et déjà engagées en la matière comme celle initiée par Alès Agglomération (Atlas des espèces protégées) ou le Syndicat de la Vallée du Galeizon. Les élus du Pays souhaitent poursuivre cet engagement actif en matière de valorisation de la biodiversité en Cévennes. Il convient de rappeler qu'en Cévennes les espaces naturels ont été façonnés par les activités humaines de telle sorte que c'est souvent le déclin de certaines activités humaines qui est à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité.

La trame verte et la trame bleue ont pour objectif de contribuer au maintien et au développement de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural. Le SCoT délimite la trame verte et bleue sur son territoire :

- ❑ La trame verte identifiée sur le territoire comprend les espaces protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité. La trame est ainsi constituée par :
 - Les espaces naturels importants protégés ou significatifs pour la préservation de la biodiversité (ZNIEFF, réservoirs boisés, ...)
 - Les corridors écologiques des plaines agricoles et des massifs forestiers qui assurent la connexion des ces espaces
- ❑ La trame bleue comprend
 - Les cours d'eau et canaux important pour la préservation des milieux aquatiques figurant sur des listes établies conformément aux dispositions du code de l'Environnement ou importants pour la préservation de la biodiversité.
 - Les zones humides dont la préservation ou la restauration contribuent à la réalisation d'objectifs définis dans le code de l'Environnement

Des efforts sont ainsi à poursuivre pour réduire ou compenser la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique. La trame verte et bleue contribue ainsi au développement de corridors écologiques apportant des réponses aux problèmes de fragmentation des espaces liés au bruit et à la surfréquentation de certains espaces.

La préservation et la valorisation des ces éléments et des continuités vertes et bleues permettent les circulations et la richesse de la faune et de la flore, tout en offrant des espaces d'agrément pour les habitants. La trame verte et bleue permet de proposer des interfaces villes-campagne de qualité dans la recherche d'un développement urbain durable.

Le SCoT comprend différentes orientations pour accompagner la mise en place de la trame verte et bleue et la préservation de la biodiversité :

- ❑ Améliorer la connaissance des espèces locales et leur prise en compte.
- ❑ Identifier, préserver, valoriser les principales connexions biologiques entre les zones protégées par les zones humides et la ripisylve.
- ❑ Travailler sur les trames vertes internes aux espaces urbanisés.

Confère carte

Schéma 15 : espaces et continuités naturels et écologiques structurants de la trame verte et bleue

2.5.4 Préserver la ressource en eau

L'eau est une ressource fondamentale pour la vie du territoire. La préservation, la disponibilité et la qualité de la ressource constituent des enjeux importants pour l'avenir.

Dans le Pays Cévennes, la ressource en eau disponible répond au besoin actuel et les efforts engagés par les élus sur les réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de traitement des eaux usées ont eu des impacts positifs sur la qualité des cours d'eaux et le niveau des prélèvements. Dans un contexte de changement climatique avéré, ces efforts sont à poursuivre. Une véritable politique de gestion équilibrée de la ressource en eau est à mettre en place pour assurer les besoins futurs des hommes et de l'environnement.

Le territoire du Pays Cévennes est principalement concerné par les bassins versants des Gardons et de la Cèze, respectivement gérés par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux des Gardons (SMAGE des Gardons) et le syndicat mixte ABCèze. Chacune de ces structures travaille à la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à travers le SAGE des Gardons et le contrat de rivière de la Cèze avec lesquels le SCoT du Pays Cévennes entre en compatibilité.

Le SMAGE des Gardons identifie dans son Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) cinq grands enjeux que partagent et reprennent les orientations du SCoT du Pays Cévennes pour assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau :

- ❑ **Mettre en place une gestion quantitative de la ressource en eau.** Une gestion rigoureuse et vertueuse est requise pour accompagner les objectifs de développement du territoire

souhaité par les élus (accueil de populations et développement des activités économiques), pour assurer l'alimentation en eau potable, le maintien des activités agricoles et touristiques. Il convient ainsi de rechercher un équilibre entre les besoins futurs et la ressource mobilisable et d'améliorer les efforts pour économiser l'eau.

- ❑ **Élaborer une politique volontariste pour la gestion des inondations.** L'objectif est ici d'améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation pour réduire la vulnérabilité du territoire via des dispositifs adaptés : plans de prévention des risques d'inondations, mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités, ...
- ❑ **Améliorer la qualité des eaux.** La qualité des eaux est primordiale pour la préservation des milieux et les usages touristiques et économiques du territoire. Elle s'évalue en fonction des potentialités biologiques des cours d'eau. Les cours d'eau du Pays Cévennes présentent globalement de très bonnes potentialités biologiques qu'il convient de préserver. Des efforts sont également à mener pour renforcer ces potentialités dans les secteurs fragilisés. L'amélioration de la qualité des eaux repose sur plusieurs leviers tels que l'identification des pollutions, la réduction de l'utilisation des polluants à la source, l'amélioration des traitements et la maîtrise des rejets. Ces actions sont à intégrer dans l'élaboration d'une véritable politique de l'eau.
- ❑ **Préserver et reconquérir les milieux aquatiques.** Les milieux aquatiques remarquables participent à la richesse de la biodiversité du Pays Cévennes et témoignent de la bonne qualité des eaux. Leur maintien et leur préservation sont des enjeux importants qui peuvent être atteints en luttant contre les espèces invasives et en travaillant à la reconquête des zones humides. La richesse de ces milieux aquatiques est également permise par les continuités écologiques. Ces dernières sont assurées par la structuration d'une trame verte et bleue permettant la circulation des espèces. Ces objectifs sont à prendre en compte dans une logique d'arrêt des dégradations et d'intégration de la préservation des milieux aquatiques dans les projets d'aménagement.

Effectif sur le bassin versant du Nord Est du territoire, le contrat de rivière de la Cèze fixe également trois priorités stratégiques que le SCoT du Pays Cévennes reprend à son compte :

- ❑ **Optimiser la gestion quantitative des ressources en eau et améliorer la qualité des cours d'eau et des eaux captées pour l'adduction d'eau potable.** L'enjeu est ici de travailler sur la qualité des cours d'eau pour atteindre un bon état écologique et promouvoir le bon exercice des usages. Il consiste également à assurer la cohérence entre les ressources disponibles et les usages pour sécuriser quantitativement l'usage d'adduction en eau potable.
- ❑ **Préserver les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques** (morphodynamique). Il s'agit de poursuivre la politique de gestion pérenne des cours d'eau pour permettre l'expression de leurs multiples fonctions et de préserver les fonctionnalités biologiques des cours d'eau, notamment pour l'atteinte du bon état écologique.
- ❑ **Prévenir les inondations et protéger le territoire contre les risques.** L'enjeu est ici d'œuvrer pour l'amélioration de la gestion, de la prévention et de la prise de conscience du risque inondation.

Le parti d'aménagement du SCoT du Pays Cévennes comprend des orientations qui s'inscrivent dans la cohérence des enjeux annoncés dans le PAGD du SAGE des Gardons et dans le contrat de

rivière de la Cèze. À travers les orientations du SCoT, les collectivités rappellent l'importance et la nécessité de mettre en place une politique de gestion équilibrée des eaux.

En particulier, la problématique de la tension quantitative de la ressource est connue et intégrée dans les réflexions des responsables du Pays Cévennes liées au SCoT. En effet, les collectivités locales, par la mise en œuvre d'une politique volontariste, se donneront les moyens de mener une gestion de la ressource en eau cohérente avec la volonté de développement du territoire.

Pour répondre à cet enjeu de gestion quantitative de la ressource en eau, la stratégie mise en place par les collectivités locales repose sur différents volets :

- ❑ **Économiser la ressource en eau :**
 - En menant des actions de sensibilisation des acteurs publics et privés à la nécessaire maîtrise des consommations d'eau.
 - En améliorant les rendements des réseaux d'eau potable.
- ❑ **Rechercher des ressources de substitution moins sensibles :**
 - En étudiant le fonctionnement des ressources locales (karstiques notamment) potentiellement utilisables dans le cadre d'une gestion équilibrée.
 - En étudiant l'opportunité et les possibilités de transfert d'eau depuis d'autre bassin versant, notamment via un adducteur d'eau depuis la prise d'eau BRL sur le Rhône en direction d'Alès.

Ces pistes de travail sont étudiées dans le cadre d'une stratégie de gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de tensions croissantes. Les orientations du SCoT, déjà initiées par les collectivités, visent à définir les meilleures orientations d'avenir dans ce sens.

Cette politique volontariste et active a dorénavant et déjà été mise en œuvre sur de nombreuses communes du Pays Cévennes. Ainsi, le Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène, principal préleveur d'eau potable sur le territoire du Pays, a réduit ses volumes annuels prélevés à la ressource de plus de 5.500.000 m³ en 8 années d'efforts continus (13.700.000 m³ prélevés en 2003 contre 8.150.000 m³ prélevés en 2011). Cette économie est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée alors même que le territoire progressait de plus de et cela avec un développement démographique important sur son périmètre.

L'expérience du syndicat de l'Avène démontre que des **économies d'eau sont possibles sur le territoire pour répondre aux besoins en eau potable de la population actuelle et future**. Les communes du syndicat de l'Avène ont en effet conduit une politique d'amélioration continue de gestion de la ressource. En 8 ans, les investissements réalisés sur le renouvellement ciblé de ses réseaux ont permis au Syndicat d'atteindre un taux de rendement de 63,6 % (données 2010). Le volume total annuel prélevé à la ressource a diminué de 5 553 000 m³ par an, l'économie d'eau ainsi réalisée correspond à la consommation annuelle de 32.000 abonnés (soit près de 50.000 habitants). Au même titre que le syndicat de l'Avène qui gère des réseaux urbains, semi-ruraux et très ruraux, les communes ayant un rendement de réseau d'eau potable bas doivent investir dans l'amélioration de leurs réseaux pour accompagner leur développement futur.

LEGENDE

Cours d'eau

- La Cèze
- Le Gardon d'Alès | SDAGE RMC et contrat de rivière
- Le Gardon d'Anduze
- SDAGE Adour Garonne / Tarn Amont SAGE

Nature des captages

- Captage source PAC février 2012
- Source captée
- Station de pompage
- Captage prioritaire

Bassins versants

- Cèze
- Gardons
- Vidourle
- Tarn

- Transférer de l'eau depuis d'autre bassin versant
- Etudier l'opportunité de création d'un adducteur d'eau

- Exploitation du canal de campagne
- Projet aquarégordane
- Hypothèses de trajets et de réseaux
- 1 Antenne principale, axe Nîmes - Alès
- Antenne Secondaire :
- 2 desservant le Bas Gardon
- 3 desservant l'Uzège

Aquifère Karstique / Recherche des ressources de substitutions moins sensibles

- Nappe en zone captive (molasses et calcaires)
- Fissuré (calcaires et dolomies ou calcaires et marnes du houiller)
- Nappe en zone libre (Urgonien)
- Calcaires et garrigues (Urgonien)

Gérer quantitativement la ressource en eau :

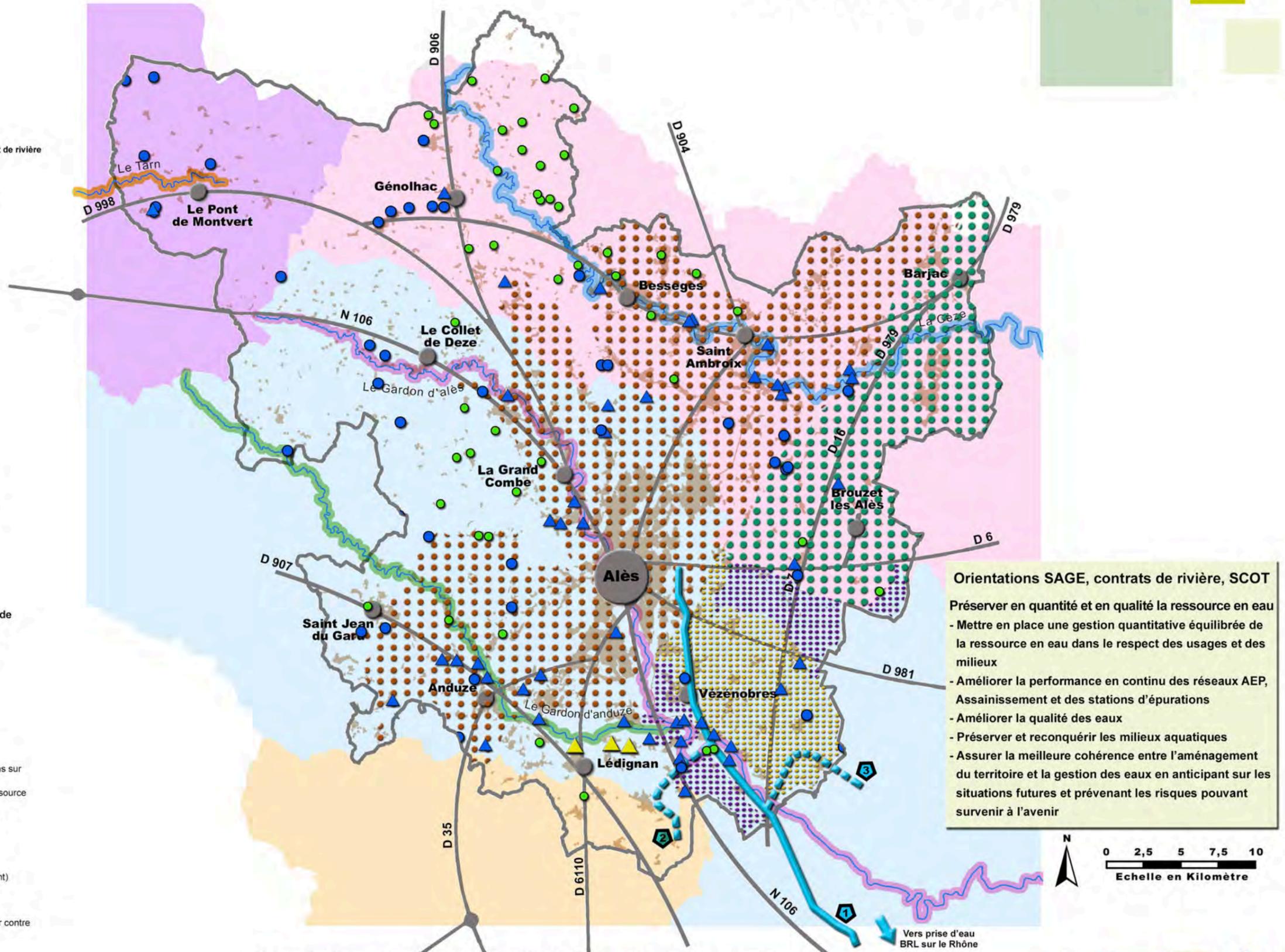
- Améliorer les connaissances et bancaiser les informations sur la ressource à l'échelle du territoire
- Organiser le partage entre les différents usages de la ressource (AEP, irrigation, industrie ...)
- Améliorer les réseaux existants (AEP et Assainissement)

Gestion qualitative de la ressource en eau :

- Protéger la ressource en eau pour l'AEP
- Améliorer en continue les réseaux (AEP et assainissement)

Préserver les milieux aquatiques :

- Préserver et restaurer les continuités écologiques et lutter contre les espèces invasives
- Restaurer les ripisylves



Orientations SAGE, contrats de rivière, SCOT

Préserver en quantité et en qualité la ressource en eau

- Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux
- Améliorer la performance en continu des réseaux AEP, Assainissement et des stations d'épurations
- Améliorer la qualité des eaux
- Préserver et reconquérir les milieux aquatiques
- Assurer la meilleure cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion des eaux en anticipant sur les situations futures et prévenant les risques pouvant survenir à l'avenir

Orientation d'aménagement et de gestion des eaux
Schéma 16

Si des solutions existent pour l'alimentation en eau potable en réponse aux perspectives de développement du territoire, des **solutions sont à rechercher pour les usages agricoles**. Pour accompagner la préservation des terres agro-pastorales et le maintien d'une agriculture dynamique, l'approvisionnement en eau brute doit être anticipé. Les communes du Pays Cévennes encouragent des pratiques économes de l'usage de l'eau et rechercher de nouvelles ressources.

Parallèlement à la gestion quantitative de la ressource en eau, le travail sur la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques est à poursuivre. Les élus du Pays Cévennes s'engagent ainsi à :

- ❑ **Poursuivre les efforts d'amélioration de la performance du système d'assainissement**, en visant conjointement l'efficacité des équipements épuratoires individuels et collectifs.
- ❑ **Développer la gestion des écoulements des eaux pluviales**.
- ❑ **Favoriser l'aménagement des retenues**, important pour la régulation des ruissellements et la régulation de la ressource.
- ❑ **Développer la connaissance des zones humides** pour pouvoir préserver les milieux aquatiques et améliorer la qualité des eaux.

Confère carte

Schéma 16 : orientations d'aménagement et de gestion des eaux

2.5.5 Favoriser la production d'énergies renouvelables

Le développement démographique et économique du territoire tend à favoriser l'augmentation de ses besoins énergétiques. Pour accompagner la dynamique de développement dans un souci de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, les élus du Pays Cévennes souhaitent maîtriser au mieux l'empreinte énergétique globale du territoire en favorisant la production d'énergies renouvelables locales.

Le parti d'aménagement défini dans le SCoT définit l'objectif de **20% d'auto-production** grâce au développement des énergies renouvelables, photovoltaïques, éoliennes, hydrauliques, géothermique et issus de la filière-bois.

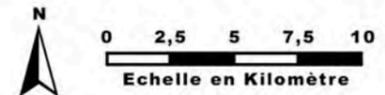
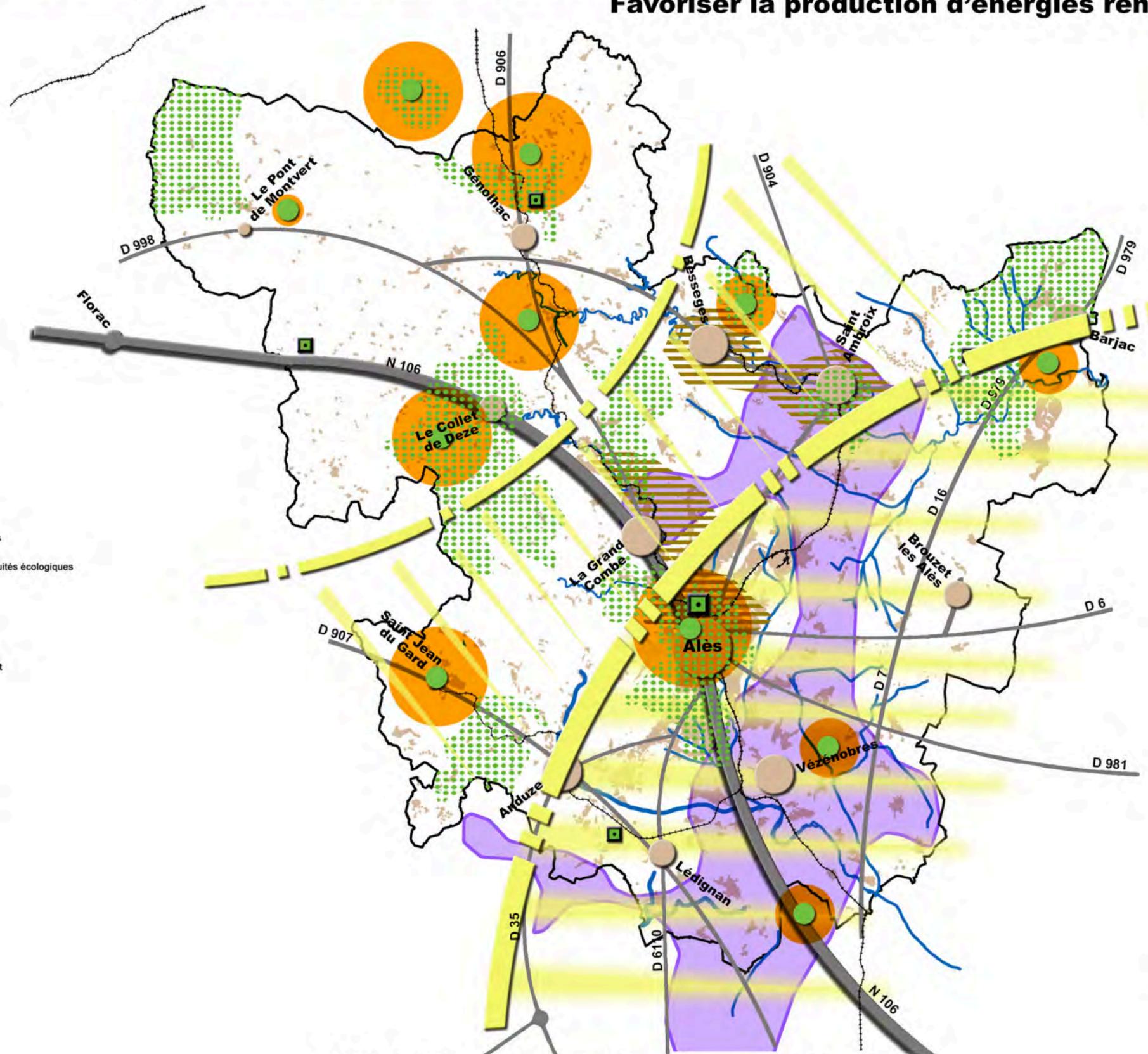
Cette démarche s'accompagne de la volonté d'encourager une plus grande **sobriété énergétique** dans la consommation publique et privée. Cette dynamique s'accompagne d'efforts pour **réduire les consommations** dans les deux secteurs principaux identifiés sur le territoire : le **logement** (processus de rénovation, ...) et les **transports** (développement des TC, des mobilités douces, ...). Des champs d'action comme l'éclairage public et l'optimisation des réseaux paraissent pouvoir redoubler contribuer à cette orientation et accompagner l'élévation programmée des normes thermiques dans l'habitat.

Confère atlas cartographique

Schéma 17 : orientations de production d'énergies renouvelables

LEGENDE

- Energie Eolienne**
 Zone préférentielle pour l'implantation d'éolienne
- Energie Solaire**
 Implantation :
 - Friches industrielles
 - Toitures bâtiment public/privé
 - Parking public/privé
 Pas d'installation sur les terres Agricoles à potentiel, hormis sur les bâtiments
 - Respect de la biodiversité et des continuités écologiques
- Energie Géothermie**
 Géothermie minière / Réseau de chaleur
 Croisement entre proximité de galeries et zones urbanisées
- Energie Bois**
 Plate forme Bois Energie
 Chauffage existante
 Consommation 8 000 t de bois / an soit 32 000 MAP
 Chauffage en projet
 Consommation future en MAP 0 à 140 000 MAP (m3 apparent)
 Consommation future en MAP 140 000 à 280 000 MAP
 Consommation future en MAP 280 000 à 600 000 MAP
 Consommation future en MAP 600 000 à 32 000 000 MAP



Orientation de production d'énergies renouvelables
 Schéma 17

2.5.6 Réduire les émissions de gaz à effet de serre

La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre est l'un des défis collectifs majeurs du XXI^{ème} siècle. Elle requiert une mobilisation large des habitants, du monde économique et des territoires pour évoluer vers des pratiques plus vertueuses en la matière.

Les marges de progrès existent : la part modale des déplacements décarbonés peut être augmentée et la performance énergétique des bâtiments nettement améliorée.

Les élus du Pays Cévennes souhaitent s'engager dans cet objectif, en tenant compte des caractéristiques du territoire et des volontés de développement local. Le parti d'aménagement du SCoT favorise le développement des transports en communs et des mobilités douces en :

- ❑ Organisant la proximité des fonctions sociales courantes pour prévenir le plus possible les déplacements quotidiens : confortation de l'agglomération d'Alès, structuration et renforcement des pôles de centralité.
- ❑ Développant les transports en commun, à partir notamment de la remobilisation du réseau ferré existant autour de la ville centre d'Alès en lien avec l'armature des pôles de centralité : voie Alès-Nîmes – Alès-Génolhac – Alès-Bessèges – Alès-St-Jean-du-Gard.
- ❑ Rendant le territoire plus propice aux circulations douces par un aménagement des circulations piétonnes entre centres-villes et quartiers résidentiels, et qui une densification des villages/hameaux pour qu'ils atteignent à terme les tailles nécessaires à l'organisation de transports en commun.
- ❑ Coordonnant avec les autorités organisatrices (A.O.T.) les dessertes proposées afin d'assurer l'intermodalité, les continuités de déplacements et de proposer les réponses les mieux adaptées aux besoins locaux, notamment dans les espaces ruraux.

La seconde source de gaz à effet de serre est l'habitat. Comme cela a déjà été réalisé sur des nombreux équipements publics ou privés, comme par exemple pour le nouvel hôpital HQE d'Alès, les responsables du Pays Cévennes souhaitent favoriser l'anticipation des futures normes de performance énergétique pour la construction des équipements publics et privé, et mobilisent la capacité de recherche & développement dans le domaine de l'éco-habitat.

Le projet propose enfin d'assurer en partenariat avec l'ADEME, un suivi régulier et global des émissions de gaz à effet de serre pour permettre d'adapter et de renforcer les initiatives du territoire.

2.5.7 Réduire la production de déchets et poursuivre leur valorisation

L'évolution des modes de vie et la croissance démographique importante ont contribué à une forte hausse de la production de déchets depuis le début des années 90.

Des solutions techniques d'élimination ont dû être trouvées pour endiguer ces volumes très importants notamment le centre de traitement des déchets inertes et plusieurs plateaux de valorisation (Cévennes déchets, SUD recyclage). Il est toutefois important que soit développée une politique de réduction de la production en amont et de revalorisation des déchets en aval.

Les orientations du parti d'aménagement proposent aux élus de mobiliser des moyens permettant de :

- ❑ Participer aux efforts de sensibilisation des habitants à la maîtrise de la production de déchets et à leur tri sélectif.
- ❑ Soutenir les initiatives privés et publiques de revalorisation des déchets et notamment les démarches du SMIRITOM pour la création d'un centre de tri mécano-biologique.
- ❑ Perfectionner le développement des filières de valorisation (tri, plaquette de chauffage), de sorte que la croissance démographique future ne nécessite pas obligatoirement d'équipement d'élimination supplémentaire.

2.6 Développer la coopération territoriale

Dans un contexte où la concurrence territoriale est forte et dans la volonté de s'enrichir de l'ouverture aux autres, les élus du Pays Cévennes ont fait le choix d'impliquer leurs services dans des réseaux de coopération territoriale. Cette stratégie conduit à travailler avec les villes, territoires SCoT (SCoT Sud Gard et SCoT d'Uzège Pont du Gard) ou autres EPCI limitrophes pour élargir les capacités de réflexion et d'action.

Constitué principalement dans les domaines de l'économie, de la préservation des patrimoines naturels et de la valorisation touristique, ces réseaux ont pour but de renforcer la capacité d'action des responsables du Pays Cévennes dans ces secteurs stratégiques pour le développement et l'attractivité du territoire.

2.6.1 Villes portes du patrimoine mondial de l'humanité - Unesco

En 2011, l'UNESCO classait les Causses et les Cévennes paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen patrimoine mondial de l'humanité. Conscientes que ce classement représente un moyen de renforcement de la notoriété des Causses et des Cévennes, les collectivités locales ont souhaité s'appuyer sur l'opportunité offerte par ce classement pour initier de nouvelles actions de promotion et de valorisation de leurs patrimoines naturels.

L'inscription d'Alès comme **ville porte** du bien inscrit, aux côtés de Ganges, Lodève, Mende et Millau, constitue un levier de développement potentiel important pour la ville centre et la capitale du Pays Cévennes.

Les 5 villes portes ont souhaité créer un réseau de coopération pour organiser en complémentarité des politiques touristiques propres à chacune, des actions collective de promotion et de structuration de la filière tourisme en lien avec le bien inscrit.

Dans l'objectif de préserver et de faire vivre le bien classé, le parti d'aménagement du SCoT donne des orientations pour soutenir l'initiative des villes portes et de leur réseau.

Confère carte

Schéma 18 : territoire de l'agro-pastoralisme et ses villes portes classé patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO

2.6 Développer la coopération territoriale

Patrimoines naturels

2.6.1

LEGENDE

Causses et Cévennes, bien inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité

 Biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Patrimoine mondial de l'UNESCO Zone tampon

 Autoroute

 Axe structurant

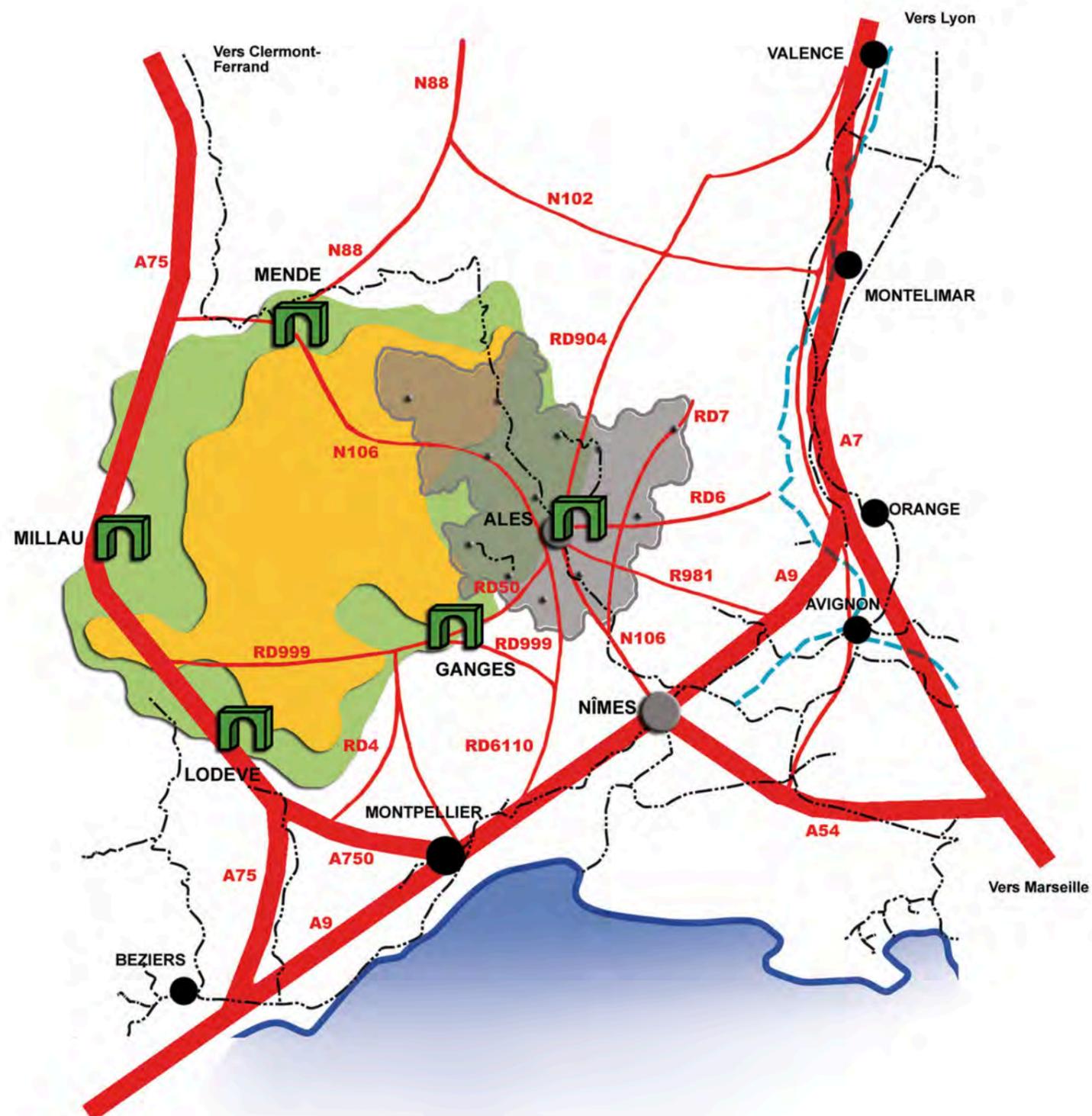
 LGV

 Voie ferrée

 Ville porte

 Périmètre du SCOT des Cévennes

 Limite côtière



Territoire de l'agro-pastoralisme et ses villes portes classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO - Schéma 18

2.6.2 Économie et formation

L'économie et la formation sont deux leviers stratégiques pour initier et pérenniser le développement du territoire. Afin de renforcer leur action, les élus du Pays Cévennes souhaitent encourager le développement d'une dynamique de réseaux autour de ces deux domaines à l'échelle de la région.

L'inscription du territoire dans des réseaux économiques et de formation peut conduire à :

- ❑ Développer un pôle régional de formation supérieure performant en renforçant la coopération et les échanges entre les structures de l'enseignement supérieur du Languedoc Roussillon : université de Montpellier et Nîmes, école d'architecture de Montpellier, écoles de Mines d'Alès, ...)
- ❑ Valoriser la présence d'industries de pointe dans les territoires voisins (ex : le pôle nucléaire de la vallée du Rhône) pour développer des filières de formation spécifiques et adaptées aux besoins du futur.
- ❑ Encourager les entreprises du Pays Cévennes à s'engager dans des réseaux stratégiques de recherche et de développement tels que les pôles de compétitivités présents sur la région Languedoc-Roussillon (Derbi, Eurobiomed, PEIFL, Pôle risques, Qualiméditerranée, Trimatec, ViaMéca).

2.6.3 Équipements et infrastructures

La coopération territoriale est également un moyen d'assurer la présence d'infrastructures et d'équipements stratégiques et performants sur le territoire et que les collectivités membres du Pays Cévennes ne sont pas forcément en capacité de porter seules. Les élus ont identifié différents projets clés dans la structuration des bassins de vie qu'ils souhaitent réaliser en partenariat avec les villes ou EPCI voisines.

La création d'un **pôle métropolitain** entre les communautés d'agglomération d'**Alès** et de **Nîmes**, dans un contexte d'évolution de l'intercommunalité, s'inscrit dans ce sens.

Les axes de coopération identifiés sont notamment les suivants :

- ❑ Développer la coopération des **réseaux de santé** et notamment entre les hôpitaux de Nîmes et d'Alès et avec Montpellier.
- ❑ Poursuivre le **désenclavement numérique** du territoire en développant la fibre très-haut débit depuis le réseau de la ville de Nîmes vers celui d'Alès, des zones d'activités stratégiques et des pôles de centralité.
- ❑ Renforcer le **maillage ferroviaire** du territoire par une meilleure connexion du réseau de chemin de fer entre les pôles de centralités secondaires, la ville d'Alès et Nîmes.
- ❑ Assurer l'**approvisionnement en eau** des Cévennes en étudiant l'opportunité de réalisation d'un adducteur d'eau entre Nîmes et Alès (projet Aquarégordane)

- ❑ Coopérer en matière d'aménagement et de développement durable du territoire avec l'inter-SCoT du Gard qui associent les SCoT de l'Uzège, du Sud Gard, du Gard Rhodanien et du Pays des Cévennes. Cette coopération favorise un travail de cohérence des projets d'équipements ou d'infrastructures.
 - Alimentation en eau,
 - Offre de soins,
 - Transports en commun,
 - Accueil d'activités économiques.

Confère carte

Schéma 19 : orientations interSCoT en matière d'équipements et d'infrastructures

2.6.4 Développement et promotion touristiques

Les responsables du Pays Cévennes ont développé depuis quelques années une ambition touristique de premier plan pour promouvoir la Destination des Cévennes au niveau national et international. En partenariat avec le Pays Aigoual Cévennes Vidourle et le Pays Gorges Causse Cévennes, la structuration de la Destination Cévennes fait l'objet d'une démarche partenariale de mise en valeur et d'animation autour d'une vitrine commune (www.cevennes-tourisme.fr) qui connaît un succès grandissant.

Les orientations du PADD soutiennent le développement de ce réseau touristique qui permet un plus grand affichage des Cévennes et de renforcer les moyens d'actions.

2.6 Développer la coopération territoriale

Equipements et infrastructures

2.6.3

LEGENDE

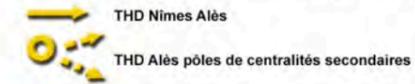
Renforcer le maillage ferroviaire
Connexion entre les pôles de centralités
secondaires la ville d'Alès et Nîmes



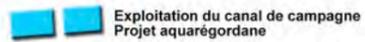
Developper la coopération des réseaux de santé



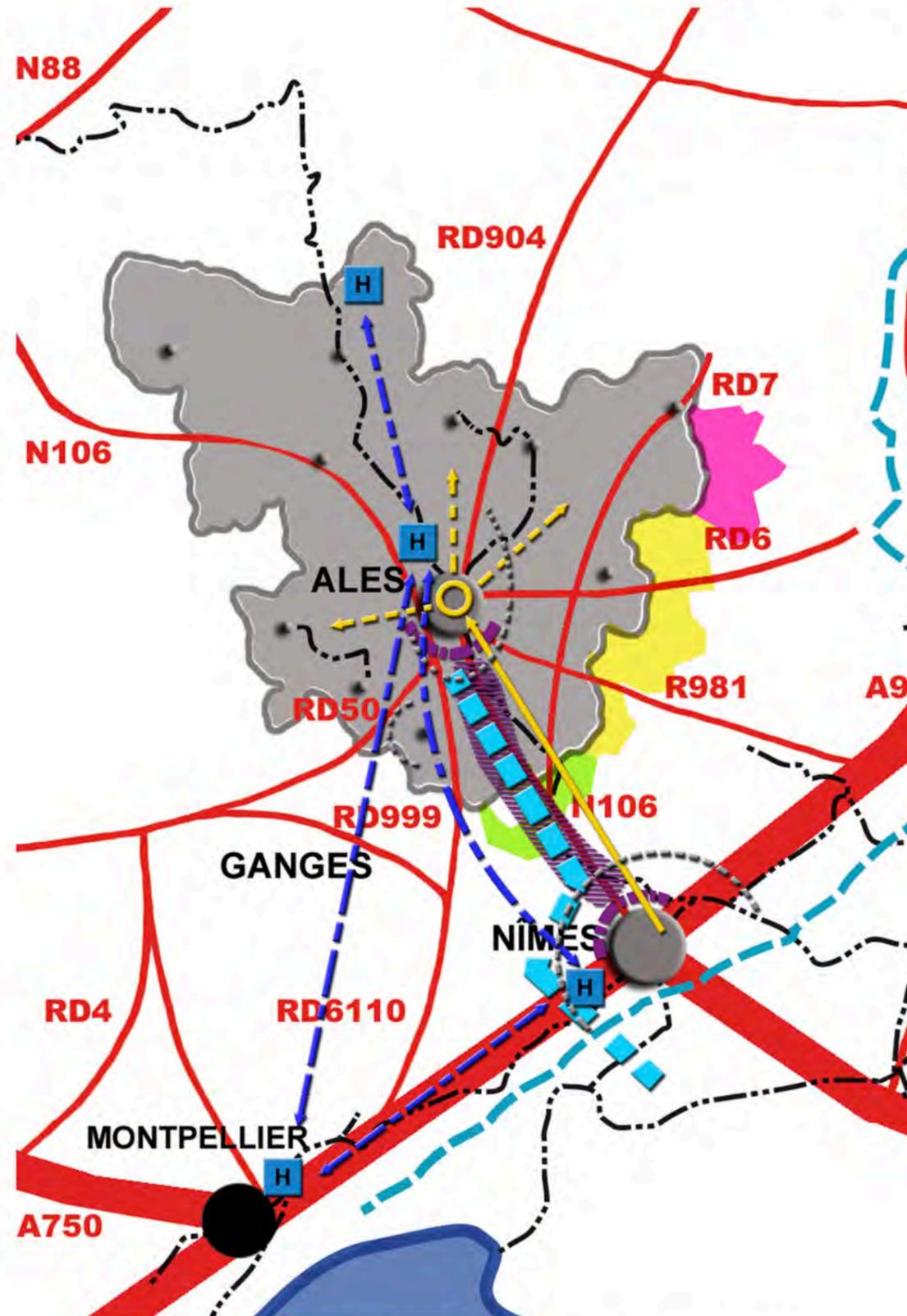
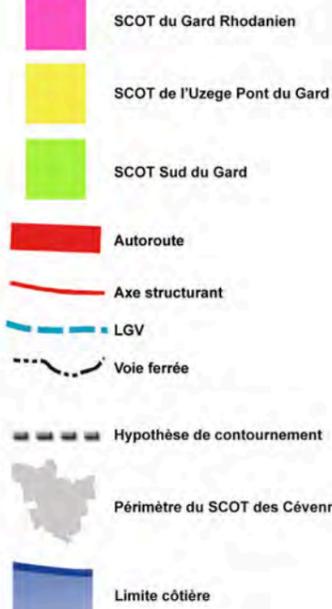
Poursuivre le désenclavement numérique du territoire



Assurer l'approvisionnement en eau des Cévennes



Associer les territoires de SCOT limitrophes
Espace frontalier des SCOTS



Orientations interSCoT en matière d'équipements et d'infrastructures
Schéma 19



Références carte

Schéma 0 : base du territoire pour le PADD.....	2
Schéma 1 : orientations des dynamiques de croissance démographique.....	5
Schéma 2 : organisation des espaces économiques structurants.....	7
Schéma 3 : liaisons routières et ferroviaires structurantes.....	10
Schéma 4 : raccordement numérique Très Haut Débit.....	12
Schéma 5 : développer les réseaux de santé.....	13
Schéma 6 : conforter et soutenir les dynamiques de développement.....	15
Schéma 7 : armature urbaine territoriale - ville centre, pôles de centralités et grandes liaisons de transport.....	18
Schéma 8 : soutenir, conforter et développer les dynamiques commerciales.....	19
Schéma 9 : objectifs de production de logements.....	22
Schéma 10 : modes de production de logements.....	23
Schéma 11 : développement touristique - sites et hébergements.....	25
Schéma 12 : valorisation des richesses naturelles et paysagères.....	27
Schéma 13 : orientations foncières urbanistiques.....	29
Schéma 14 : préservation des activités agricoles productives.....	31
Schéma 15 : espaces et continuités naturels et écologiques structurants de la trame verte et bleue.....	32
Schéma 16 : orientations d'aménagement et de gestion des eaux.....	35
Schéma 17 : orientations de production d'énergies renouvelables.....	37
Schéma 18 : territoire de l'agro-pastoralisme et ses villes portes classé patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO.....	39
Schéma 19 : orientations interSCoT en matière d'équipements et d'infrastructures.....	41

